



**Jour
J-14**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

17/12/2019

Inauguration de l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise (carrefour Solibra) ^{P1}

Alassane Ouattara : « Ce projet est une autre preuve tangible que notre pays avance et avance bien »

Secteur de l'hydraulique

P7

Les acteurs passent en revue un avant-projet de loi

Sénat / Séance publique à Yamoussoukro

P3

Les sénateurs votent le premier budget-programmes de l'histoire

sur les mandats du de l'ordonnance N°2017-022

de la ratifier l'ordonnance l'exercice 2020

Gestion des déchets industriels

P9

Le gouvernement met les maires en mission

Saigneur d'hévéa

P11

Un métier qui nourrit son homme

Regard

La Côte d'Ivoire avance

La Côte d'Ivoire avance et avance bien. Depuis 2011, que de pas posés par le Président Ouattara et son équipe ! Le visage de la Côte d'Ivoire a changé de manière significative. L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise est une autre preuve de ce changement. Déjà, il joue son rôle, celui de décongestionner la circulation. Hier, quelques heures après l'inauguration de cet échangeur, nous l'avons emprunté. D'habitude, la voie qui mène du Plateau à Marcorry Zone 4, en passant par le carrefour Solibra, est toujours embouteillée. Hier, c'est quasiment en sifflotant et en poussant la chansonnette qu'on circulait sur cette voie. Alors les contempteurs et acrimoneux peuvent continuer leur jactance, le gouvernement ne doit pas se laisser distraire. Il faut plutôt qu'il se concentre sur son objectif, créer les conditions d'épanouissement de tous

PAR ÉTIENNE ABOUA

ceux qui vivent dans notre pays. Ceux qui crient que c'est un don du Japon et que le gouvernement n'a rien fait doivent savoir que les plus grands pays de ce monde ont eu besoin d'un coup de pouce pour être ce qu'ils sont aujourd'hui. Qu'ils relisent leurs manuels d'histoire et ils connaîtront le plan Marshall qui a permis à de nombreux pays européens de se remettre de la grande guerre de 1939 à 1945 et bien d'autres appuis qui ont transformé de nombreux États. La Côte d'Ivoire, qui est l'amie de tous et l'ennemie de personne, est ouverte à toutes propositions constructives dans le processus de développement amorcé depuis 2011. Nous demandons donc au gouvernement, si l'occasion se présente à nouveau, d'accepter sans hésiter ce genre de dons. Et de surtout ne pas écouter les jaloux qui veulent voir le Chef de l'État échouer. Avec Ouattara, la Côte d'Ivoire avance et avance. N'en déplaise...

Inauguration de l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise (carrefour Solibra)
Alassane Ouattara : « Ce projet est une autre preuve tangible que notre pays avance et avance bien »

Après trois ans de travaux, l'ouvrage financé en grande partie par le pays du Soleil Levant a été mis en service, hier, par le Chef de l'État.

Le Président de la République, Alassane Ouattara, entouré de plusieurs membres du gouvernement et de représentants de l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, a officiellement mis en service, hier, l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise (carrefour Solibra) dans la commune de Treichville. Cet ouvrage est le symbole « de l'excellente relation entre notre pays et la République du Japon », a rappelé le Chef de l'État à l'inauguration. « Ce projet est une autre preuve tangible du fait que notre pays avance et avance bien vers le développement », s'est-il félicité. « Le gouvernement continuera de travailler sans répit pour améliorer les conditions de vie des Ivoiriens et de toutes les populations de notre beau pays. Le défi est immense, les enjeux sont nombreux. Mais nous sommes sur la bonne voie. Aucune région de Côte d'Ivoire ne restera en marge de notre marche vers le développement », a rassuré Alassane Ouattara lors de cette cérémonie retransmise en direct à la télévision et la radio nationales. Ce projet de 32,5 milliards de FCfa (la Côte d'Ivoire a apporté un appui de 4,3 milliards) est un don du peuple japonais, annoncé en janvier 2014 lors de la visite officielle du Premier ministre, Shinzo Abe, à Abidjan. L'inauguration intervient après 36 mois de travaux réalisés dans le temps par Daiho corporation et le sous-traitant Razel-Bec. Tout en se réjouissant de la forte mobilisation des populations des communes directement bénéficiaires (Treichville et Marcorry), le Chef de l'État a traduit toute sa reconnaissance aux dirigeants japonais, avec à leur tête le Premier ministre Shinzo Abe, mais également à toute l'équipe gouvernementale pour la réussite de ce projet pour lequel une autre phase est prévue. Grâce aux nombreux efforts du gouvernement, avec ses partenaires techniques et financiers, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique annuelle avoisinant 8% en moyenne sur la période 2011-2018. La



En présence de plusieurs personnalités, le Président de la République a officiellement mis en service l'ouvrage. (PH: PORO DAGNOGO)

stabilité macroéconomique, quant à elle, s'est renforcée avec une inflation maîtrisée à moins de 2% par an et un endettement public contenu à moins de 50% du Pib. Tandis que l'effort d'investissement public et privé a connu un accroissement significatif pour atteindre 21% en 2018, rappelait le secrétaire général de la Présidence de la République, Patrick Achi, à la cérémonie de clôture de la Cgeci Acacemy, le 15 octobre. Le pays fait partie des sept pays à la plus forte croissance économique au monde et de ceux où le climat des affaires s'est le plus fortement amélioré, passant de la 177e à la 122e place, entre 2013 et 2019, soit une progression de 55 places, selon le classement Doing Business 2019 de la Banque mondiale. Le secteur privé dynamique représente 2/3 du total des investissements, 83% des emplois et contribue à 90% des ressources budgétaires de l'État.

Fluidité routière

Selon des études, ce carrefour, situé entre les com-

munes de Treichville et Marcorry et qui fait la jonction entre les zones Nord et Sud du district d'Abidjan (environ cinq millions d'habitants, dernier recensement 2014), enregistre, en moyenne, un trafic journalier de plus de 130 000 véhicules. Il fait partie de ces nœuds, sujets à d'énormes embouteillages dans la ville d'Abidjan, un véritable « goulot d'étranglement », a déploré le Président de la République. La mise en service de l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise vient ainsi contribuer à améliorer la fluidité du trafic par la décongestion des boulevards Vge et de Gaulle et par la réduction du temps des usagers à ce carrefour. « Comme vous le savez, l'extension du réseau routier national constitue un pilier important dans la stratégie de développement économique de notre pays. A cet égard, l'amélioration de la mobilité urbaine à travers la construction des infrastructures de transport et la mise en place d'un système de transport multimodal intégré sont des axes privilégiés par le gouvernement », a rap-

lé le Président de la République. Rien que sur la période 2011-2016, au moins 2 000 milliards de FCfa avaient été investis dans les infrastructures routières. Comme le soutient Alassane Ouattara, de nombreux projets ont été lancés à travers tout le pays et d'autres vont suivre. Il s'agit, entre autres, des axes Bouna-Doropo, Bondiali-Odienné, Danané-Frontière Guinée, Divo-Guitry, Tiébissou-Didiévi, Kani-Boundiali, Mankono-Séguéla et de la route de Tiapoum. La voirie urbaine n'est pas en reste, comme en témoignent dans ce vaste programme d'investissements routiers, les travaux des 4e et 5e ponts, l'aménagement d'un giratoire au carrefour de l'Indénié, les travaux d'élargissement du boulevard de Marseille, la traversée de Bingerville et de la voie d'Abatta. L'intérieur du pays n'a également pas été oublié.

De grands chantiers en 2020 à Abidjan

En 2020, de nombreux chantiers liés aux infrastructures

routières devraient démarrer à Abidjan, selon le Chef de l'État. Les travaux de construction de trois échangeurs, financés, devraient démarrer sur le boulevard Mitterrand (Cocody) et un autre échangeur est prévu au carrefour Akwaba (Port-Bouët). À cela, s'ajouteront bientôt le démarrage des travaux des voies des sorties Est, route d'Adzopé et l'Ouest, route de Dabou et de la voie express de contournement d'Abidjan dénommée Y4. En outre, d'autres projets structurants visant à l'amélioration de la circulation dans le district autonome d'Abidjan seront lancés à court terme, annonce le Chef de l'État. Il s'agit notamment des deux projets de transport en commun que sont le métro et les Bus rapides de transport (Brt) qui vont permettre d'améliorer l'offre de transport public de masse et de stabiliser, à terme, la demande croissante en infrastructures ■

ANOH KOUAO

• Le 22° pont du Président Ouattara

Cet ouvrage représente le 22e pont important que vous mettez à la disposition de vos concitoyens, en huit années de gestion du pouvoir », a déclaré hier le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, Amedé Kouakou, à la faveur de la cérémonie d'inauguration du pont de l'amitié ivoiro-japonaise. Au nombre de ces infrastructures, figure le 3e pont d'Abidjan. « Le 16 décembre 2016, le Président Alassane Ouattara procédait à l'inauguration du troisième pont d'Abidjan et du premier échangeur sur le boulevard Giscard d'Estaing. Heureux hasard ! Nous voici massivement réunis ici, autour du Président de la République, pour procéder à l'inauguration du deuxième échangeur sur le même boulevard », a-t-il fait remarquer. Il a, de ce fait, relevé le sens élevé d'homme d'État et de bâtisseur du Chef de l'État. « Permettez-moi de vous rendre un hommage appuyé et de saluer le sens élevé de l'État qui vous habite », a-t-il affirmé. Il a ajouté que la réalisation du nouvel échangeur trouve son sens dans

son engagement patriotique. « Cet engagement est la source de vos motivations et de votre inspiration qui vous permettent d'assumer avec courage et clairvoyance vos hautes fonctions à la tête de l'État », a-t-il indiqué. En outre, il a rendu également hommage au vice-Président Daniel Kablan Duncan, au Premier ministre Amadou Gon Coulibaly et au secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi, qui l'a précédé à la tête de ce département ministériel. Pour le ministre Amedé Kouakou, il est indéniable que ces hautes personnalités ont donné le coup de fouet nécessaire, ainsi que « les bonnes dispositions » qui ont permis de faire avancer, comme il se doit, les travaux qui ont tenu dans les délais.

Au niveau des relations entre la Côte d'Ivoire et le Japon, il a salué l'excellente coopération entre les deux pays. Ainsi que ses artisans, dont les différents ambassadeurs japonais qui se sont succédés en Côte d'Ivoire. Le ministre Amedé n'a pas oublié l'Agence japonaise de coopération internationale



Le ministre Amedé Kouakou Koffi annonce le début des travaux de l'échangeur du carrefour de l'aéroport, pour le 1er semestre de 2020. (PH. PORO DAGNOGO)

(Jica), pion essentiel dans ce dispositif. « Cet ouvrage dont les travaux ont débuté le 16 novembre 2016, a été financé par l'État de Côte d'Ivoire et par un don du gouvernement japonais, par le biais de la Jica », a-t-il in-

diqué à juste titre.

Un 3° échangeur au carrefour de l'aéroport

Par ailleurs, il a félicité aussi toutes les entreprises qui sont intervenues dans la réalisation de l'ouvrage. Notamment le Bnetd, l'Agéroute, le Lbtp, etc. En ce qui concerne l'infrastructure, le ministre a indiqué qu'il s'agit d'un « échangeur de type Fly Over ». Il l'a décrit, en indiquant qu'il est composé de deux ponts en béton. « Un de 210 mètres de long, enjambant le carrefour en venant du pont de Gaulle, l'autre de 310 mètres de long, enjambe le carrefour de l'aéroport vers Treichville », a expliqué le ministre Amedé. Il a ensuite ajouté que les deux ouvrages prennent appui sur vingt piliers dont les fondations pénètrent à des profondeurs de trente mètres en moyenne.

Au niveau des caractéristiques relatives à la circulation, le ministre a indiqué que l'ouvrage « offre trois voies de circulation en section courante et deux voies à partir de la jonction des deux côtés ». Il a ajouté que la circulation sur les deux ou-

vrages se fait à sens unique. Au chapitre du financement, le ministre Amedé Kouakou a indiqué que le coût du projet s'élève à 32,5 milliards de Fcfa, « répartis entre la Jica, pour un montant de 28,2 milliards Ttc et l'État de Côte d'Ivoire, pour 4,3 milliards de Fcfa Ttc ». Pour le premier responsable des Infrastructures et des équipements routiers en Côte d'Ivoire, il va de soi que cet ouvrage contribuera fortement à améliorer le trafic routier dans la ville d'Abidjan. « Il va améliorer la fluidité du trafic par la décongestion du boulevard Valéry Giscard d'Estaing et le boulevard de Gaulle », au niveau du carrefour où il a été construit.

Par ailleurs, le ministre a annoncé avec beaucoup de bonheur, le début de la réalisation d'un troisième échangeur au carrefour de l'aéroport. Les travaux, a-t-il noté, vont démarrer dans le premier semestre de 2020. « Il est heureux que le gouvernement japonais a bien voulu accéder à notre requête », pour le financement de cet autre ouvrage, a souligné le ministre ■

MARCEL APPENA

Amichia François, maire de Treichville :

« Ce pont est une autre étoile de la constellation du 2° grand bâtisseur de Côte d'Ivoire »

Le maire de la commune de Treichville, Albert François Amichia, affirme que le Chef de l'État, Alassane Ouattara, est « le second grand bâtisseur » de la Côte d'Ivoire, après le premier Président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny. Dans son allocution pour exprimer le traditionnel Akwaba, au cours de la cérémonie d'inauguration du pont de l'amitié ivoiro-japonaise, il l'a clamé haut et fort. « Ce lundi 16 décembre 2019 consacre une étoile supplémentaire à la constellation du second grand bâtisseur de la Côte d'Ivoire, engagé sur la voie irréversible de l'émergence. Je veux parler du Dr Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire », a-t-il indiqué. Pour lui, en dotant la Côte d'Ivoire d'ouvrages d'enver-

gure, le Chef de l'État donne espoir aux Ivoiriens « Vous avez donné espoir au peuple ivoirien en repositionnant la Côte d'Ivoire dans le cercle très convoité des nations à économie croissante, depuis près de dix ans, à travers un programme de développement rigoureux et ambitieux », a-t-il soutenu. Selon le maire de Treichville, ce programme, s'il est en train de changer le visage de la Côte d'Ivoire, c'est parce que le Président Ouattara s'est entouré de ressources humaines dignes de conduire le pays à bon port. « Sous la houlette du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, chaque membre du gouvernement partage avec conviction votre vision avant-gardiste », a-t-il fait également savoir. Il a, à ce propos, salué l'esprit



d'équipe dont font montre les membres du gouvernement, en rappelant cette citation du père de la nation ivoirienne, Félix Houphouët-Boigny : « Hier on disait, je préférerais être le premier dans mon village, plutôt que le second à Rome. Aujourd'hui, je vous le dis, il vaut mieux être le millionième d'un ensemble solide, riche, écouté et respecté dans le monde, capable d'assurer par des moyens puissants le développement harmonieux, seul capable d'élever la condition humaine, que d'être le premier dans un état miséreux ». En assurant que l'actuel Chef de l'État, Alassane Ouattara, s'inscrit dans le droit fil des actions de développement d'Houphouët-Boigny, Albert François Amichia l'a assuré du soutien indéfectible des populations de sa commune,

partant de la Côte d'Ivoire. « Le pays a aujourd'hui fière allure. Nous vous le devons. Les populations de Treichville me chargent donc de vous assurer de leur indéfectible soutien. Nous sommes lucides en soutenant la trajectoire que vous avez prise », a dit le maire Amichia François. A propos de l'échangeur, il a salué « ce si bel ouvrage qu'est le pont de l'amitié ivoiro-japonaise ». Il a indiqué que c'est une profonde satisfaction pour « chaque Ivoirien de constater qu'il pourra circuler aisément à travers cet admirable ouvrage ». Le maire a ajouté, en outre, que des milliers d'Ivoiriens pourront alors conduire librement pour aller vaquer à leurs occupations. ■

M. APPENA

La deuxième phase du projet au 1^{er} semestre 2020

L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise, après une première phase inaugurée hier par le chef de l'État, devait connaître une autre. Tout comme le ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, Amedé Kouakou, Ishida Tatsunori, chargé d'affaires de l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, a annoncé la bonne nouvelle. « Le Japon a approuvé le financement de la construction d'un passage supplémentaire de 25 milliards de FCfa », a

annoncé le diplomate. Les travaux de prolongement de ce projet financé, appelé « troisième bras », devraient démarrer dans le premier semestre 2020. « Une fois les travaux terminés, nous pourrions traverser le carrefour beaucoup plus rapidement », rassure Ishida Tatsunori.

Ce pont qui surplombera le pont implanté entre le boulevard de Gaulle et l'aéroport « drainera le trafic dans le sens aéroport-Treichville », explique le ministre de

l'Équipement et de l'Entretien routier. La sélection de l'entreprise qui sera chargée de la construction de ce « troisième bras » est en cours, selon le chargé d'affaires de l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire. Le Japon, qui entretient de bonnes relations avec la Côte d'Ivoire, va également financer la construction de trois échangeurs sur le boulevard Mitterrand (Cocody) pour lesquels les travaux vont démarrer dans le 1^{er} semestre 2020. « Le renfor-

cement de la connectivité, c'est-à-dire l'amélioration des infrastructures de transport, est l'un des facteurs importants pour renforcer la chaîne de valeur, promouvoir le commerce et revitaliser le secteur privé de la Côte d'Ivoire. J'ai la ferme conviction que ces projets renforceront davantage le rôle d'Abidjan en tant que hub de la sous-région », conclut Ishida Tatsunori ■

ANOÛH KOUAO



Ishida Tatsunori, chargé d'affaires de l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire. (PH : PORO DAGNOGO)

Les populations se prononcent

Bi Wassia Thomas (Chef central de la communauté Gouro de Marcory)

« Les problèmes de bouchon sont derrière nous »

Je suis venu assister à une très belle cérémonie. Je suis très content. Le carrefour Solibra causait pas mal de problèmes aux usagers, du fait des embouteillages. Avec le Pont de l'amitié ivoiro-japonaise, tous ces problèmes sont derrière nous. Je voudrais remercier le Président de la République, grâce à qui cet ouvrage a été réalisé. Je prie de toutes mes forces le Bon Dieu afin qu'il lui donne longue vie, pour voir se réaliser davantage sous son mandat de nombreux ou-



vrages en Côte d'Ivoire. Je voudrais, par ailleurs, interpellé les automobilistes, qui sont à la base de nombreux désagréments, il faut qu'ils

aient des comportements citoyens, se remettent en cause, pour conduire convenablement.

Mme Saré Fatoumata (Commerçante à Koumassi)

« Il donne un nouveau visage aux communes de Maroory et de Treichville ».



grâce aux infrastructures que la Côte d'Ivoire, tout comme les autres pays, pourra se développer. Ce pont va permettre de désengorger ce carrefour confronté constamment aux embouteillages. En réglant ce problème, c'est la population qui sort gagnante. Parce que désormais, nous arriverons plus vite sur nos différents lieux de travail. Nous n'allons plus accuser de retard. C'est bon de se doter d'infrastructures. Et il faut remercier le Chef de l'État pour sa vision de développer la Côte d'Ivoire en s'appuyant sur ce secteur. Mais, bien conduire relève de notre responsabilité. Ce que les chauffeurs apprennent dans les cours de conduite, ils doivent pouvoir le mettre en pratique. La discipline doit être de mise.



Je tiens à remercier le Président Alassane Ouattara, ainsi que le Premier ministre Amadou Gon, pour la simple raison que c'est grâce à eux que nous avons aujourd'hui ce pont et l'ensemble des infrastructures qui poussent comme des champignons en Côte d'Ivoire. Je suis très heureuse de prendre part à l'inauguration du pont de Treichville, une belle initiative qu'il faut louer et saluer à sa juste valeur. Ce pont va nous aider, nous les chauffeurs et les passagers qui sommes toujours coincés dans les embouteillages. Je suis montée sur le pont. Ce qui m'a émerveillé, c'est bien sûr l'ensemble de l'ouvrage, mais surtout le fait que les piétons et les engins à deux roues pourront circuler librement. Tout a été prévu. C'est un beau cadeau de Noël ■

Nanan Kobenan Manzan (président des collectifs des chefs de la commune de Port-Bouët)

« L'ouvrage va permettre de décongestionner la circulation ».

C'est avec beaucoup de fierté que je suis venu participer à l'inauguration du nouveau pont. C'est un très bel ouvrage, c'est un joli pont qui donne fière allure à Treichville, Marcory et tout le District d'Abidjan. J'encourage le Président Alassane Ouattara à mettre tout en œuvre pour doter la Côte d'Ivoire des infrastructures d'envergure qu'il faut. Je réside dans la commune de Port-Bouët. Il y avait régulièrement des embouteillages sur le boulevard Giscard d'Estaing. Ma conviction après avoir vu ce pont, c'est que les bouchons vont consi-

dérablement diminuer. Car, à mon sens, l'ouvrage qui vient de voir le jour permettra de

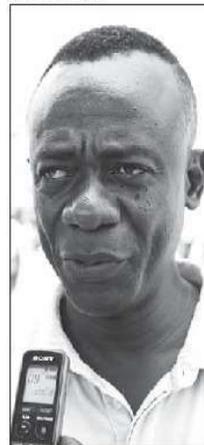
décongestionner la circulation.



On a rencontré d'énormes difficultés. Souvent, les bus que nous utilisons passent deux heures de temps dans les bouchons. Par la grâce du Président Alassane qui a permis la construction de ce pont, nous sommes sûrs qu'on n'aura plus d'embouteillages à cet endroit. Nos calvaires vont prendre fin. Le pont, lui, est une merveille. Il est beau. Je me réjouis de ce beau cadeau du Président Ouattara qui donne vraiment un nouveau visage à la fois à Marcory et Treichville.

Albert Ekambi (Président d'Ong)
« C'est la population qui sort gagnante »

C'est un autre bon point du Président Alassane Ouattara. Car, nous avons besoin d'infrastructures de cette qualité dans nos pays. C'est



Sara Diakité (présidente communale Rhdp de la jeunesse féminine de Koumassi)
« Une initiative qu'il faut saluer à sa juste valeur ».

Propos recueillis par MARCEL APPENA

Carte nationale d'identité

Daniel Kablan Duncan enrôlé

Le vice-Président s'est fait enrôler, hier, au palais présidentiel, en présence du directeur général de l'Oneci

Après le Président de la République, Allassane Ouattara, le 11 décembre, le vice-Président Daniel Kablan Duncan, à son tour, s'est enrôlé hier, dans les locaux de la vice-Présidence de la République, sis au Plateau. Après la prise de photo, la signature, et la remise d'un reçu, opération auparavant précédée du scannage de sa pièce d'identité pour y récupérer toutes les informations le concernant, le vice-Président s'est réjoui de son enrôlement qui lui permettra d'avoir une carte d'identité fiable.

« Je suis heureux d'être à nouveau enregistré. Et cela en moins de 5 mn. Ce qui est important, c'est qu'il y a une carte d'identité fiable, de qualité et sécurisée qui permet de reconnaître chaque Ivoirien », a-t-il souligné. Et d'ajouter : « Il est important que dans une nation comme la Côte d'Ivoire, chacun puisse avoir



une pièce d'identité de manière à pouvoir justifier son identité. Au niveau du gouvernement, nous estimons avoir pris une décision très importante : avoir une société

fiable qui a un savoir-faire et qui nous permettra d'avoir une base de données de qualité. Le succès de l'opération en Côte d'Ivoire fera tâche d'hule. Il faut féliciter

le directeur de l'Oneci (Office national de l'état civil et de l'identification) et l'ensemble des partenaires». Diakalidia Konaté, directeur général de l'Office national de l'état civil et de l'identification (Oneci), a, pour sa part, assuré que des équipes seront déployées sur le terrain à la mi-janvier. Juste le temps de procéder aux corrections qui s'imposent.

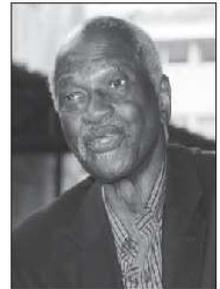
« L'enrôlement et le paiement pour le renouvellement se feront aisément en ligne. Pour le retrait de la Cni, le demandeur, pendant son enrôlement, indiquera le lieu où il voudra retirer sa carte. Et dès qu'elle est prête, le système lui envoie un sms pour l'informer de la disponibilité de sa carte. Ensuite, il viendra pour le retrait », a-t-il expliqué, en se réjouissant du bon déroulement de l'opération pilote ■

JEAN BAVANE KOUIKA

Présidentielle en Guinée
Mohamed Mansour Kaba mobilise des ressortissants guinéens en Côte d'Ivoire

2020 est une année électorale en Guinée. L'opposant guinéen, Mohamed Mansour Kaba, président du parti panafricain de Guinée, est en Côte d'Ivoire pour mobiliser la diaspora guinéenne en sa faveur. C'est dans cette perspective qu'il a échangé, samedi au Plateau, avec des ressortissants de son pays vivant en terre ivoirienne. Au cours de cette rencontre, il s'est posé comme une alternative à la gouvernance du Président actuel, Pr Alpha Condé, pour améliorer les conditions de vie des populations guinéennes.

Mohamed Mansour Kaba, pour donner corps à ce rêve, dit compter énormément sur les voix de ses « frères et sœurs » résidant en Côte d'Ivoire. « Avant tout, je me sens chez moi en Côte d'Ivoire où j'ai longtemps vécu », a-t-il précisé. Ancien ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le gouvernement de transition, Mohamed Mansour Kaba a affirmé être à Abidjan pour mobiliser également la branche locale de son parti. Il a révélé que ce dimanche 15 décembre,



il compte retourner dans son pays en vue de préparer la participation de sa formation politique aux élections législatives de mi-février prochain. Toutefois, l'opposant guinéen a rassuré ses interlocuteurs de revenir en Côte d'Ivoire avant la fin de l'année dans l'optique de communier avec ses partisans et la communauté guinéenne présente sur le territoire ivoirien. Il a promis de leur véhiculer les idéaux de son parti centrés sur l'État de droit, la démocratie et le développement. Mohamed Mousour Kaba a tenu à saluer tous ceux qui se sont mobilisés pour venir l'écouter. ■

KANATÉ MAMADOU

Sénat / Séance publique à Yamoussoukro

Les sénateurs votent le premier budget-programmes de l'histoire

Tous les membres du Sénat se sont retrouvés le 16 décembre à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, en vue de l'examen et de l'adoption de 7 projets de loi dont le projet de budget de l'exercice 2020. Ces projets de loi, faut-il le rappeler, ont été déjà adoptés au cours des travaux en commission. Il s'agit donc de petites lois qui devront obtenir le quitus de l'ensemble des 77 sénateurs présents à cette séance publique.

A titre de rappel, il s'agit du projet de loi de finances portant budget de l'État pour 2020, du projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2017-769 du 22 novembre 2017 modifiant les articles 151, 166, 277 et 623 du Code général des impôts.

Ce sont également des projets de loi portant ratification de l'ordonnance N°2017-770 du 22 novembre 2017 portant exonération des droits domaniaux et de publicité foncière en faveur de Côte d'Ivoire Énergies, en abrégé Ci-Energies, celui portant ratification

de l'ordonnance N°2017-822 du 14 décembre 2017 instituant une taxe sur les exportations de noix brutes de cajou pour le soutien au développement durable de la filière anacarde, de même que celui ratifiant l'ordonnance N°2019-389 du 3 avril 2019 fixant le taux du Droit unique de sortie (Dus) sur les exportations de noix de cajou.

Enfin, les deux derniers projets de loi concernent celui ratifiant l'ordonnance N°2019-390 du 8 mai 2019 portant législation du régime fiscal et douanier prévu par le Contrat de partenariat relatif à la conception, au financement, à la mise en place, à l'exploitation, au maintien en condition, à la mise à niveau et au gros entretien renouvellement du registre national des personnes physiques en Côte d'Ivoire, conclu le 8 avril 2019 avec la société Semlex Côte d'Ivoire et celui ratifiant l'ordonnance N°2019-391 du 8 mai 2019 portant exonération de droits de douanes et de taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements nécessaires à la réception du signal



Jeannot Ahoussou-Kouadio, président du Sénat (Ph: DR)

de la Télévision numérique terrestre (Tnt).

Après la lecture des rapports des travaux des différentes commissions qui ont antérieurement adopté lesdits projets de loi, il est revenu aux sénateurs d'approfondir leurs connaissances à travers diverses questions posées au vice-président du Sénat,

Augustin Silué Kagnon, président de la séance publique. Aux termes des débats, 5 sur les 7 petites lois ont été adoptées à main levée et à l'unanimité des membres présents aux travaux.

Toutefois, en ce qui concerne le projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'exercice 2020 et au projet

de loi portant l'ordonnance N°2019-390 du 8 mai 2019 portant législation du régime fiscal et douanier prévu par le contrat de partenariat relatif à la conception, au financement, à la mise en place, à l'exploitation, au maintien en condition, à la mise à niveau et au gros entretien, renouvellement du registre national des personnes physiques en Côte d'Ivoire, conclu le 8 avril 2019 avec la société Semlex Côte d'Ivoire, les sénateurs membres du groupe parlementaire du PdcI-Rda qui ont refusé de lui donner leur onction au cours des travaux en commission, n'ont guère varié de position pour divers motifs.

Pour ce qui concerne le projet de loi de finances, dans la déclaration lue par le sénateur Amoikon Banga, ce groupe parlementaire a invité les sénateurs à ne pas suivre l'exposé des motifs de l'émissaire du président Allassane Ouattara, après une analyse approfondie des indicateurs. Tout logiquement donc, ils ont voté contre le dit projet de budget de l'État au titre de

l'exercice 2020.

Au terme d'un scrutin public à bulletin nominatif, le projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'exercice 2020 a été voté à la majorité par 73 pour, 14 contre, 0 abstention, sur les 87 votants, en tenant compte des procurations. Relativement au projet de loi en lien avec la société Semlex, le groupe parlementaire du PdcI-Rda, par la voix du sénateur Bassy Koffi Bernard Lionel, s'est dit défavorable audit projet, eu égard à l'insuffisance des éclairages, et pour le coût jugé onéreux de la carte nationale d'identité fixée à 5000 FCFA notamment.

En conséquence, les membres du groupe parlementaire du PdcI-Rda ont voté contre ce projet de loi, adopté à la majorité par 73 sénateurs.

Il convient de noter que la prochaine séance publique est fixée au 19 décembre 2019 et sera consacrée à la clôture de la session 2019 du Sénat. ■

N'DRI CELESTIN

Opération "Agir pour les jeunes 2"

512,8 millions de F Cfa pour 1000 porteurs de projets à Yopougon

Les bénéficiaires ont reçu leurs chèques, hier, en présence du ministre Mamadou Touré et du député-maire Gilbert Kafana Koné.

Environ 1000 jeunes de la commune de Yopougon, sélectionnés pour l'acte 2 de l'opération "Agir pour les jeunes", ont reçu lundi, des chèques de 100 000 à 1 000 000 de F Cfa, en vue de mener des activités génératrices de revenus (Agr). Montant total de l'enveloppe allouée aux porteurs de projets de la plus grande commune de Côte d'Ivoire, 512 820 000 F Cfa. Le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, Mamadou Touré, qui présidait la cérémonie organisée à cet effet dans l'enceinte de la mairie de Yopougon, a indiqué qu'elle vient dans la foulée de celle qui a eu lieu récemment à Katiola, à l'occasion de la visite du Président de la République et qui a permis à 500 jeunes du Hambol de bénéficier de fi-



Les jeunes bénéficiaires ont été exhortés par Mamadou Touré et Kafana Koné à rembourser les montants reçus dans les délais. (PHOTOS: DR)

nanagements de leurs projets. « Cette deuxième phase de l'opération "Agir pour les jeunes" cible 19500 porteurs de projets sur toute l'étendue du territoire national, en 2019, pour une enveloppe globale de 10 milliards de F Cfa », a indiqué Mamadou Touré. L'initiative, selon lui, s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 4 du Programme social du gouvernement (Ps-Gouv 2019-2020) portant sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes. L'opération vise à favoriser l'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat. « En 2020, plus de 112 000 jeunes bénéficieront d'un financement dans le cadre de la phase 3 de ce programme. Ce qui portera le nombre de bénéficiaires à 131 000 (2019-2020), pour un montant global de 63 milliards de

F Cfa », a révélé le ministre. Avant d'ajouter que pour cet acte 3 d'Agir pour les jeunes, la commune de Yopougon aura 5897 bénéficiaires. Le député-maire de Yopougon, Gilbert Kafana Koné, a exhorté les jeunes de sa commune à faire bon usage des fonds reçus. Il les a encouragés à mener à terme leurs projets et à rembourser avec diligence les montants alloués, afin que le programme s'inscrive dans la durée et que davantage de jeunes en bénéficient. Jean-Louis Kouadio, l'administrateur de l'Agence emploi jeunes (Aej) fait savoir que, contrairement à la première phase, dont le taux de remboursement était de 12 %, les prêts de la phase 2 sont remboursables à un taux de 10,5 % sur un an ■

GERMAIN GABO

Planification familiale

L'Oms dénonce 542 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes



Les participants à la réunion de Grand-Bassam sont venus de plusieurs pays.

S'appuyant sur des informations du groupe inter agences des Nations unies pour les estimations de la mortalité maternelle de 2017, Dr Jean Marie Vianny Yaméogo, représentant résident de l'Organisation mondiale de la santé (Oms), a affirmé hier à Afrikland Hôtel à Grand-Bassam, que l'Afrique subsaharienne est la seule région avec une très forte mortalité maternelle estimée à 542 décès pour 100.000 naissances vivantes. Avec un risque de décès d'une femme sur 37 comparé à 1/7800 dans certains pays développés. « Chaque année en Afrique subsaharienne, 196.000 femmes meurent de complications liées à l'accouchement et à

l'avortement », a-t-il souligné. En indiquant que la plupart de ces décès pourraient être évités grâce à des soins médicaux adéquats, y compris des services de planification familiale de qualité. Dr Jean Marie Vianny Yaméogo a tenu ces propos, en fin de matinée, devant les participants à la réunion-bilan régionale sur la délégation des tâches dans l'offre des services de planification familiale ; organisée par l'Oms en présence de plus de cent participants originaires de vingt pays. Le représentant résident de l'Organisation a, par ailleurs, estimé qu'en Afrique plus de 4 femmes sur 10 en âge de procréer veulent éviter une grossesse, soit 125 millions de femmes au total. Cependant, 47% des femmes

qui ne veulent pas tomber enceintes, soit 58 millions en 2017, n'utilisent aucune méthode contraceptive ; ou ont recours aux méthodes traditionnelles dont l'efficacité n'est pas démontrée. Ces besoins non satisfaits sont plus importants chez les adolescentes et jeunes, les populations à faible statut socioéconomique et les communautés rurales. Aussi a-t-il parlé de la délégation des tâches dans l'offre des services de planification familiale, comme moyen de contribuer à l'accès universel à la santé de la reproduction. Concernant ce point, le ministre de la Santé et de l'hygiène publique, Dr Aka Aouélé, a déclaré que la santé du couple mère-enfant demeure une préoccupation

majeure de santé publique des pays africains. Dr Aka Aouélé a, par ailleurs, indiqué que l'insuffisance de ressources humaines dans les établissements de soins, mais aussi la mauvaise répartition de ces ressources humaines représente des facteurs limitant les progrès et menaçant de freiner l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. « Comme solution à cette situation et conformément aux recommandations de l'Oms en la matière, de nombreux pays africains ont pris des initiatives pour déléguer certaines tâches en matière de planification familiale à des catégories subalternes et intermédiaires du personnel de santé, afin de contribuer à l'amélioration de l'offre de services de planification familiale aux niveaux communautaire ou structurel ».

Pour sa part, Dr Triphonie Nkurunziza, coordinateur du programme santé de la mère de l'enfant et de l'adolescent au niveau du bureau de l'Oms à Brazzaville, qui appuie les 47 pays de la région africaine, a expliqué que les médecins gynécologues peuvent déléguer la pratique de la césarienne à des médecins généralistes bien formés et compétents. « Si la délégation des tâches est faite aux sages-femmes, et aux infirmiers et infirmières, ils doivent être formés et supervisés, pour pouvoir conduire

de façon efficace, et approprié et sûr le travail qui leur est confié », soutient-elle. Et d'indiquer que la délégation des tâches, en matière de planification familiale, est le pouvoir d'offrir des services de contraception à un large éventail de prestataires. Elle permet non seulement l'accès mais la disponibilité des services. « Les données probantes et les expériences ont montré que de nombreux

cadres de santé peuvent fournir des soins à des services de contraception de façon sûre et efficace. Cela doit être pris dans le contexte de chaque pays. Il faut aussi un réajustement des politiques et des lois pour permettre que les prestataires puissent assurer ces services en toute sécurité dans un cadre légal », conclut-elle ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Bientôt une contraception par auto injection

La situation de la planification familiale en Côte d'Ivoire s'est nettement améliorée. Si bien que bientôt, le Sayana-Press, un nouveau contraceptif, sera vulgarisé. « A l'instar du diabète où les malades ont la possibilité de faire l'auto-injection, nous venons d'avoir cette possibilité de contraception moderne, une auto injection. Avec ce produit, la Côte d'Ivoire a fait un bond qualitatif », a fait savoir, hier, à l'ouverture de la réunion-bilan régionale sur la délégation des tâches dans l'offre des services de planification familiale, Dr Gnou Tanoh, directeur coordonnateur de la santé de la mère et de l'enfant. Il a, par ailleurs, expliqué que le pays s'était

fixé comme objectif l'atteinte d'un taux de prévalence en 2020 de 36%. Selon différentes sources, il est à 21% actuellement. « La dernière fois, nous étions à Cotonou et la Côte d'Ivoire a été félicitée. Nous nous étions fixé pour objectif d'atteindre 514 000 nouvelles utilisatrices, mais nous sommes au-delà de ce nombre ». Dr Gnou Tanoh a aussi expliqué que dès son arrivée, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Aka Aouélé, a soutenu la délégation des tâches. La méthode est appliquée par les prestataires à chaque niveau de la pyramide. Ils déléguent aussi bien les tâches que les compétences ■

M.-A. DJIDJE

Secteur de l'hydraulique

Les acteurs passent en revue un avant-projet de loi

Un atelier de deux jours se tient à cet effet, depuis hier, à l'immeuble Crrae-Umoa, au Plateau.



L'avant-projet de loi doit régir désormais les actions du ministère.

Les acteurs nationaux, intervenant dans la protection et la production de l'Eau potable, prennent part depuis hier à un atelier de réflexion, à l'immeuble Crrae-Umoa, au Plateau. Initiée par le ministère de l'hydraulique, à travers sa sous-direction des Affaires juridiques, cette rencontre a pour objectif d'offrir un cadre de réflexion visant à s'approprier l'avant-pro-

jet de loi (code) devant régir désormais les actions du ministère. Prévu sur deux jours (les 16 et 17 décembre), cet atelier réunit 45 participants, issus entre autres du cabinet du ministère de l'Hydraulique, des directions et services rattachés audit ministère, des directions régionales du ministère, du ministère des Eaux et Forêts, du ministère de l'Assainissement et de la salubrité, du ministère de l'Envi-

ronnement et du développement durable, de l'Onep, de la Soded, d'Ongs et d'associations de consommateurs. À la cérémonie d'ouverture, le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, était représenté par son directeur de cabinet, Lucien Tchimou. Celui-ci a indiqué que, de façon spécifique, cette rencontre a pour but de permettre aux participants de passer en revue l'avant-pro-

jet de loi, portant code de l'eau potable ; discuter la pertinence actuelle, à moyen et long terme de l'avant-projet de loi ; recueillir les observations et propositions techniques et opérationnelles de l'ensemble des acteurs du ministère de l'hydraulique et intégrer les nouvelles approches pertinentes ainsi que les observations et suggestions s'y rapportant. Selon lui, les textes qui réglementent la gestion de l'eau potable, en milieu urbain comme rural, sont insuffisants et limités, du fait de difficultés d'application en rapport avec l'évolution rapide des besoins des popu-

lations et des comportements délictueux nouveaux. « Au regard des enjeux opérationnels, techniques, économiques et juridiques importants qu'implique la mise en œuvre de cette nouvelle vision, il apparaît impérieux de mettre sur pied un nouveau cadre ambitieux de textes. Lesquels devront être adaptés aux réalités de l'entreprise concessionnaire du service de distribution du réseau public d'eau potable et d'autres opérateurs éventuels, aux besoins et aux comportements des populations ainsi qu'aux engagements de l'État », a-t-il soutenu. Pour

sa part, le sous-directeur des Affaires juridiques, Naman Gueu Patrice, a noté qu'il s'agit, au cours de cet atelier, de recueillir les avis à l'effet d'avoir une vue presque consensuelle de la réglementation du secteur de l'eau potable. « Pour le code de l'eau potable en préparation, Monsieur le ministre de l'hydraulique a instruit la direction chargée des Affaires juridiques à l'effet que celui-ci soit le plus proche possible d'un Code qui fait déjà référence en Côte d'Ivoire », a-t-il précisé ■

CASIMIR DJEZO

Système d'information énergétique de l'Uemoa

Les experts ivoiriens font le bilan pour 2019



Les participants sont invités à faire des recommandations pertinentes. (PHOTOS: DR)

La cellule ivoirienne du Système d'information énergétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Sie-Uemoa) a fait, hier, le bilan des actions menées dans la collecte des données lors du 2e séminaire annuel du genre, après celui de 2018. Les échanges ont également consisté à réfléchir sur les moyens de pérenniser le projet et d'élaborer les activités dans ce sens. Il s'est aussi agi de présenter le portail mis en place ainsi que ses mises à jour.

Représentant le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Cissé Sabati, Dg de l'Énergie, a invité les participants à faire des recommandations pertinentes, parce qu'il s'agit de données qui permettront « d'orienter les décisions politiques de développement » dans la sous-région et en Afrique. Surtout qu'« en Afrique subsaharienne, la consommation par habitant et par an - hormis l'Afrique

du Sud - est de l'ordre de 100 kilos d'équivalent pétrole contre 8000 aux États-Unis et de 4000 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Ocde) », selon lui. Au dire de Cissé Sabati, il s'agit de permettre aux décideurs de corriger le paradoxe que cela représente. Puisqu'à en croire le Dg de l'Énergie, « l'Afrique produit 12,4 % du pétrole, 7 % du gaz, 4,3 % du charbon de la planète, alors que sa consommation de toutes ces ressources est respectivement de 3,4 %, 3,1 % et 0,5 % ». Et Cissé Sabati d'ajouter qu'en 2018, la Côte d'Ivoire a représenté 33 % de la production énergétique primaire de l'Uemoa avec 61 % de part de biomasse, 3 % pour l'hydroélectricité, 17 % pour le pétrole brut et 18 % pour le gaz naturel. Pour sa part, Gustave Diasou, représentant résident de la Commission de l'Uemoa, s'est félicité du dynamisme des cellules nationales du

Sie et a promis la poursuite de l'accompagnement de l'institution, notamment en les dotant de matériels informatiques. D'autant plus que le projet s'inscrit dans le cadre de la politique commune de l'espace communautaire. Les données sur le plan sous-régional indiquent une prédominance de la biomasse dans la production énergétique avec 84 % contre 8 % pour le pétrole, 7 % pour le gaz naturel, 1 % pour l'hydroélectricité et 1 % pour le charbon minéral et le solaire photovoltaïque. Quant à Romaric Ségla, représentant de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (Oif-Ifdd), il a souligné qu'en 2018, chaque habitant des États membres de l'espace Uemoa a consommé 170 kWh et que chaque ménage a consommé 25 kg de gaz et de pétrole liquéfié. Adjané Kouadio, coordonnateur du Sie-Uemoa en Côte d'Ivoire, a pris part aux travaux ■

ABOUBAKAR BAMBA

Patente transport et vignette

Les Impôts aux trousseaux des fraudeurs



Ouattara Sié Abou, directeur général des Impôts.

Ces contrôles inopinés, qui dureront jusqu'au 31 décembre 2019, se font en collaboration avec des experts de la Société ivoirienne de contrôles techniques automobiles (Sicta), et avec l'appui des forces de sécurité et de défense, et vise à vérifier le paiement effectif de la patente et de la vignette. « Depuis le début de cette opération, les parkings et les espaces aménagés ne désespèrent pas : gbaka, taxis, worô worô, véhicules personnels, camions,

cars sont immobilisés et mis en fourrière pour défaut de patente ou de vignette. De Marcory à Koumassi, en passant par Yopougon et Cocody ainsi que dans les grandes localités de l'intérieur du pays, les contrôles se déroulent de jour comme de nuit de façon inopinée », mentionne une note du service de communication de la Direction générale des impôts (Dgi). Le paiement de la patente transport s'effectue en deux tranches, en ce qui concerne les entrepreneurs de trans-

port public. Une première moitié est payée au plus tard le 1er mars et la seconde moitié, au plus tard le 20 mai. S'agissant des véhicules destinés au transport privé de biens et de marchandises, la taxe exigible est déclarée et acquittée en une fois le 15 février au plus tard. Quant à la vignette, elle se paie en une seule fois au moment de la visite technique du véhicule. Selon Bruno Kanga, directeur des Opérations d'Assiette à la Dgi, des rencontres de sensibilisation et d'information avec tous les acteurs de ce secteur ainsi qu'une large diffusion de plusieurs communiqués pour inviter les contribuables à se mettre à jour de leurs obligations fiscales ont précédé cette campagne de contrôle.

La direction générale des impôts exhorte tous les transporteurs et propriétaires de véhicules qui n'ont pas encore payé leur vignette ou la patente à le faire. Car, cette opération va s'intensifier dans les jours à venir et les véhicules saisis feront l'objet de vente aux enchères après un certain délai ■

DAVID YA

Secteur de l'hydraulique

Les acteurs passent en revue un avant-projet de loi

Un atelier de deux jours se tient à cet effet, depuis hier, à l'immeuble Crrae-Umoa, au Plateau.



L'avant-projet de loi doit régir désormais les actions du ministère.

Les acteurs nationaux, intervenant dans la protection et la production de l'Eau potable, prennent part depuis hier à un atelier de réflexion, à l'immeuble Crrae-Umoa, au Plateau. Initiée par le ministère de l'hydraulique, à travers sa sous-direction des Affaires juridiques, cette rencontre a pour objectif d'offrir un cadre de réflexion visant à s'approprier l'avant-pro-

jet de loi (code) devant régir désormais les actions du ministère. Prévu sur deux jours (les 16 et 17 décembre), cet atelier réunit 45 participants, issus entre autres du cabinet du ministère de l'Hydraulique, des directions et services rattachés audit ministère, des directions régionales du ministère, du ministère des Eaux et Forêts, du ministère de l'Assainissement et de la salubrité, du ministère de l'Envi-

ronnement et du développement durable, de l'Onep, de la Soded, d'Ongs et d'associations de consommateurs. À la cérémonie d'ouverture, le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, était représenté par son directeur de cabinet, Lucien Tchimou. Celui-ci a indiqué que, de façon spécifique, cette rencontre a pour but de permettre aux participants de passer en revue l'avant-pro-

jet de loi, portant code de l'eau potable ; discuter la pertinence actuelle, à moyen et long terme de l'avant-projet de loi ; recueillir les observations et propositions techniques et opérationnelles de l'ensemble des acteurs du ministère de l'hydraulique et intégrer les nouvelles approches pertinentes ainsi que les observations et suggestions s'y rapportant. Selon lui, les textes qui réglementent la gestion de l'eau potable, en milieu urbain comme rural, sont insuffisants et limités, du fait de difficultés d'application en rapport avec l'évolution rapide des besoins des popu-

lations et des comportements délictueux nouveaux. « Au regard des enjeux opérationnels, techniques, économiques et juridiques importants qu'implique la mise en œuvre de cette nouvelle vision, il apparaît impérieux de mettre sur pied un nouveau cadre ambitieux de textes. Lesquels devront être adaptés aux réalités de l'entreprise concessionnaire du service de distribution du réseau public d'eau potable et d'autres opérateurs éventuels, aux besoins et aux comportements des populations ainsi qu'aux engagements de l'État », a-t-il soutenu. Pour

sa part, le sous-directeur des Affaires juridiques, Naman Gueu Patrice, a noté qu'il s'agit, au cours de cet atelier, de recueillir les avis à l'effet d'avoir une vue presque consensuelle de la réglementation du secteur de l'eau potable. « Pour le code de l'eau potable en préparation, Monsieur le ministre de l'hydraulique a instruit la direction chargée des Affaires juridiques à l'effet que celui-ci soit le plus proche possible d'un Code qui fait déjà référence en Côte d'Ivoire », a-t-il précisé ■

CASIMIR DJEZO

Système d'information énergétique de l'Uemoa Les experts ivoiriens font le bilan pour 2019



Les participants sont invités à faire des recommandations pertinentes. (PHOTOS: DR)

Une cellule ivoirienne du Système d'information énergétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Sie-Uemoa) a fait, hier, le bilan des actions menées dans la collecte des données lors du 2e séminaire annuel du genre, après celui de 2018. Les échanges ont également consisté à réfléchir sur les moyens de pérenniser le projet et d'élaborer les activités dans ce sens. Il s'est aussi agi de présenter le portail mis en place ainsi que ses mises à jour. Représentant le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Cissé Sabati, Dg de l'Énergie, a invité les participants à faire des recommandations pertinentes, parce qu'il s'agit de données qui permettront « d'orienter les décisions politiques de développement » dans la sous-région et en Afrique. Surtout qu'« en Afrique subsaharienne, la consommation par habitant et par an - hormis l'Afrique

du Sud - est de l'ordre de 100 kilos d'équivalent pétrole contre 8000 aux États-Unis et de 4000 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Ocde) », selon lui. Au dire de Cissé Sabati, il s'agit de permettre aux décideurs de corriger le paradoxe que cela représente. Puisqu'à en croire le Dg de l'Énergie, « l'Afrique produit 12,4 % du pétrole, 7 % du gaz, 4,3 % du charbon de la planète, alors que sa consommation de toutes ces ressources est respectivement de 3,4 %, 3,1 % et 0,5 % ». Et Cissé Sabati d'ajouter qu'en 2018, la Côte d'Ivoire a représenté 33 % de la production énergétique primaire de l'Uemoa avec 61 % de part de biomasse, 3 % pour l'hydroélectricité, 17 % pour le pétrole brut et 18 % pour le gaz naturel. Pour sa part, Gustave Diasou, représentant résident de la Commission de l'Uemoa, s'est félicité du dynamisme des cellules nationales du

Sie et a promis la poursuite de l'accompagnement de l'institution, notamment en les dotant de matériels informatiques. D'autant plus que le projet s'inscrit dans le cadre de la politique commune de l'espace communautaire. Les données sur le plan sous-régional indiquent une prédominance de la biomasse dans la production énergétique avec 84 % contre 8 % pour le pétrole, 7 % pour le gaz naturel, 1 % pour l'hydroélectricité et 1 % pour le charbon minéral et le solaire photovoltaïque. Quant à Romaric Ségla, représentant de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (Oif-Ifdd), il a souligné qu'en 2018, chaque habitant des États membres de l'espace Uemoa a consommé 170 kWh et que chaque ménage a consommé 25 kg de gaz et de pétrole liquéfié. Adjané Kouadio, coordonnateur du Sie-Uemoa en Côte d'Ivoire, a pris part aux travaux ■

ABOUBAKAR BAMBA

Patente transport et vignette

Les Impôts aux trousseaux des fraudeurs



Ouattara Sié Abou, directeur général des Impôts.

Ces contrôles inopinés, qui dureront jusqu'au 31 décembre 2019, se font en collaboration avec des experts de la Société ivoirienne de contrôles techniques automobiles (Sicta), et avec l'appui des forces de sécurité et de défense, et vise à vérifier le paiement effectif de la patente et de la vignette. « Depuis le début de cette opération, les parkings et les espaces aménagés ne désespèrent pas : gbaka, taxis, wòrò wòrò, véhicules personnels, camions,

cars sont immobilisés et mis en fourrière pour défaut de patente ou de vignette. De Marcory à Koumassi, en passant par Yopougon et Cocody ainsi que dans les grandes localités de l'intérieur du pays, les contrôles se déroulent de jour comme de nuit de façon inopinée », mentionne une note du service de communication de la Direction générale des impôts (Dgi). Le paiement de la patente transport s'effectue en deux tranches, en ce qui concerne les entrepreneurs de trans-

port public. Une première moitié est payée au plus tard le 1er mars et la seconde moitié, au plus tard le 20 mai. S'agissant des véhicules destinés au transport privé de biens et de marchandises, la taxe exigible est déclarée et acquittée en une fois le 15 février au plus tard. Quant à la vignette, elle se paie en une seule fois au moment de la visite technique du véhicule. Selon Bruno Kanga, directeur des Opérations d'Assiette à la Dgi, des rencontres de sensibilisation et d'information avec tous les acteurs de ce secteur ainsi qu'une large diffusion de plusieurs communiqués pour inviter les contribuables à se mettre à jour de leurs obligations fiscales ont précédé cette campagne de contrôle. La direction générale des impôts exhorte tous les transporteurs et propriétaires de véhicules qui n'ont pas encore payé leur vignette ou la patente à le faire. Car, cette opération va s'intensifier dans les jours à venir et les véhicules saisis feront l'objet de vente aux enchères après un certain délai ■

DAVID YA

Gestion des déchets industriels

Le gouvernement met les maires en mission

Le ministère de l'Environnement et du Développement durable pilote un important projet visant à soutenir la préservation de la santé humaine et l'environnement ur-

Préserver la santé humaine et l'environnement à travers un système de gestion rationnelle des polybromodiphényléthers provenant des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), des rebuts de véhicules en fin de vie et des polluants organiques persistants. Tel est l'objectif du projet dénommé « Gestion écologiquement rationnelle des émissions involontaires de polluants organiques persistants (Pop) et de diphenyles éthers polybromés (Pbde) provenant des déchets industriels », en abrégé projet Upopci. Ce projet structurant qui s'inscrit dans le cadre des villes durables des ODD est mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi). Pour sa mise en œuvre efficiente, le ministère de l'Environnement et du Développement durable qui en a la charge pense que le soutien des maires est né-



Toutes les mairies des communes du district d'Abidjan ont été représentées à la rencontre au ministère de l'Environnement et du Développement durable. (PHOTO: DR)

cessaire. D'où l'organisation le 5 décembre d'une séance de travail avec les maires du district d'Abidjan, dans les lo-

caux du ministère de l'environnement et du développement à la Riviera 3. Il s'est agi d'une rencontre d'échanges ouverts

sur les modalités d'exécution du projet, en ce qui concerne spécifiquement la gestion les polluants organiques persi-

tants dans les rebuts de véhicules en fin de vie et des D3E, dans les casses, garages de mécaniques et dans les

rués des quartiers d'habitations. « Nous avons voulu, à travers cette rencontre, que nous voyons ensemble comment le projet Upopci pourrait démarrer dans sa première phase d'exécution, avec votre concours dans vos communes respectives. Nous sommes convaincus que votre apport peut nous aider à organiser notre jeunesse pour aider le gouvernement à respecter les obligations de Stockholm, celles de l'élimination des Pop dans nos villes », a lancé à l'endroit des maires présents le directeur de cabinet du ministère de tutelle, François Kouablan. À l'en croire, ce sont plus de 103 tonnes de Pbde qui sont concernées, ce qui correspond à environ 160 000 tonnes de rebuts qui seront enlevés sur les cinq années que durera le projet. « Si ces rebuts sont écologiquement traités, de nombreux équipements industriels ne seront plus brûlés à ciel ouvert », a-t-il argué. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

ICRC Senior Policy Adviser in Abidjan Delegation

Region: Africa
Country: Côte d'Ivoire
Contract type: National Open-Ended

WHAT WE DO

The International Committee of the Red Cross (ICRC) works worldwide to provide humanitarian assistance to people affected by conflict and armed violence. We take action in response to emergencies and at the same time promote respect for international humanitarian law. We are an independent and neutral organization, and our mandate stems essentially from the Geneva Conventions of 1949. We work closely with National Red Cross and Red Crescent Societies and with their International Federation in order to ensure a concerted, rational and rapid humanitarian response to the needs of the victims of armed conflict or any other situation of internal violence. We direct and coordinate the international activities conducted in these situations.

JOB PURPOSE

In line with 2019-2022 Institutional Strategy, Africa Regional strategic framework and ICRC International Financial Institutions (IFI) engagement framework and, the ICRC intends to further engagement with the African Development Bank (AfDB) on its strategic direction as both organizational paths will increasingly overlap. Building upon the ICRC-AfDB outreach, the Senior Policy Advisor will spearhead the ICRC's institutional engagement with the Bank, integrating the different facets of the partnership's ambitions. S/he will help support interaction at the leadership levels with the AfDB, as well as help create and build relationships at headquarters at the expert level and in the field to promote policy/humanitarian diplomacy efforts, operational collaboration, as well as knowledge and expertise exchange. The position holder will also analyse relevant AfDB documents and reports and link-up with ICRC experts, provide and coordinate feedback from ICRC to the Bank, reinforcing the progress between the two institutions in developing a partnership.

MAIN TASKS AND RESPONSIBILITIES

Under hierarchical supervision of the Head of regional delegation and functional management of the Resource Mobilisation, as well as of the Humanitarian

Policy divisions in Geneva, the Senior Policy Adviser strengthens the ICRC's ongoing and foreseen activities with the AfDB, through performance of the following:

General :

- Focal point for building and deepening network of relevant relationships (e.g. sectoral and country experts) across the AfDB, prioritizing units engaged on fragility, conflict, violence and resilience contexts and issues (such as forced displacement, urbanization, erosion of essential services such as water, health, sanitation).
- Advance and sustain dialogue as well as create opportunities for AfDB engagement with ICRC Geneva and Field colleagues, to increase exchange of information and expertise.
- Monitor AfDB reporting and research for relevant input for ICRC policy formulation and opportunities, to provide feedback and key events for possible ICRC contributions.
- Play an active role in communication with and support to ICRC Geneva file holders, in providing appropriate support to regional directorates and other units which may benefit from AfDB engagement or could contribute to building the relationship.
- Represent the ICRC at relevant meetings and public fora.

Specific :

- Environmental Awareness and Influencing: Map AfDB organizational units for key actors relevant to ICRC humanitarian priorities (e.g. experts in relevant units) and to initiatives which may be of interest to the ICRC operational and humanitarian diplomacy priorities;
- Build relations with key actors and other influencers within and around the AfDB structure (e.g. key country executive directors, mirroring ICRC key donors);
- Monitor and report on AfDB new programs, activities and research on relevant ICRC priorities and interests;
- Knowledge and Expertise Exchange: Develop

- strategies and action plans for convening and deepening knowledge, furthering information exchanges: e.g. technical workshop, peer exchanges, country-specific exchanges via teleconference, representation on exposure mission, dissemination of AfDB analysis and reporting to broader ICRC;
- Enhanced Operational Collaboration: Assist the ICRC in furthering joint programmatic endeavours, whether through interfacing with key stakeholders at the AfDB HQ, supporting the drafting of proposals and reporting documents, providing analysis, etc.;
- Humanitarian Diplomacy: Analyse AfDB's strengths and opportunities as an actor of influence regionally and locally, identifying relevant themes, actors and forums for shaping the Bank's policy on matters of ICRC interests, as well as more generally, advocacy purposes;
- Coordination and communication: Support ICRC headquarters execution and communication of partnership strategy and delivery, conceptualisation and dissemination of information through Geneva and to field, etc.;
- Contribute to writing of the delegation's strategic planning documents such as the yearly "Planning for Results" (PFR) and budget preparation and follow up of the related budget, considering the delegation's institutional file holder position with the AfDB;
- Support leadership and expert-level visitors' engagement with the Bank; prepare in a timely and concise manner written reporting on activities and meetings which involve the AfDB and other multilateral institutions;
- Contribute to ICRC's learning agenda on engagement with International Financial Institutions.

REQUIRED SKILLS AND QUALIFICATION

- University degree at master's level in relevant field (e.g. international relations, development, conflict resolution);
- Excellent professional oral and written English and French;

- Computer proficiency;
- At least 10 years of experience working with international humanitarian or development organizations or government agency on related issues;
- Experience with the AfDB, knowledge of its structure and familiarity with its work on fragility and conflict highly preferred;
- Prior experience or familiarity with the International Red Cross and Red Crescent Movement and the humanitarian sector an asset;
- Confirmed capacity to analyse humanitarian and development-related trends and AfDB policies related to key issues for ICRC (forced displacement, essential services in conflict etc.);
- Solid understanding of national/regional dynamics and their interplay with humanitarian affairs;
- Strong analytic and drafting skills;
- Experience with AfDB programmatic documents, project design process, M&E an asset;
- Excellent networker and pro-active relationship builder, grit and resilience in engagement and drive;
- Pro-active team-player, self-starter with strong organisational, communication and inter-personal skills;
- Robust organizational skills and ability to handle multiple priorities in an autonomous manner.

WHAT WE OFFER

- A work and progressive professional development in an exciting international humanitarian environment;
- An inspiring opportunity to practice your profession in a humanitarian and multicultural organization;
- Stimulating reward and benefits package.

Interested candidates meeting the above requirements are encouraged to submit their updated CV and a motivation letter, through abi_recruitment_services@icrc.org not later than 28 February 2020. Only shortlisted candidates will be contacted.

Caisse des dépôts et consignations La Côte d'Ivoire et la Tunisie renforcent leur coopération

La Cdc-Ci, créée le 18 juin 2018, répond aux objectifs du Plan national de développement (Pnd 2016-2020 de 30 000 milliards de FCfa).

Fofana Lassina, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-Ci) et Dr Boutheina Ben Yaghlane, directrice générale de la Cdc de la Tunisie, ont signé le 10 décembre à Tunis, capitale tunisienne, une convention de coopération entre les deux institutions. Selon une note de la Cdc-Ci transmise aux médias, cette convention devrait permettre aux deux institutions jouant un rôle déterminant dans le développement économique et social de leurs pays respectifs, d'appuyer le financement des Petites et moyennes entreprises (Pme) et des Petites et moyennes industries (Pmi). La convention vise également à offrir de l'assistance technique aux projets urbains et de zones d'activités ainsi qu'au niveau de l'ingénierie civile, aux métiers de la finance et de la coopération institutionnelle au sein du Forum des caisses de dépôt. Les deux institu-



Fofana Lassina, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-Ci) et Dr Boutheina Ben Yaghlane, directrice générale de la Cdc de la Tunisie lors de la signature de convention. (PHOTOS DR)

tions projettent également de mettre en place des actions dans d'autres domaines d'intervention présentant un intérêt commun.

Le rapprochement entre les parties ivoirienne et tunisienne, toujours selon la Cdc-

Ci, a eu lieu en marge d'une visite de travail qui avait au programme plusieurs réunions afin de présenter la Cdc-Ci, ses missions, sa stratégie d'intervention et l'état d'avancement de son opérationnalisation. Lors de ce

déplacement, la délégation ivoirienne a eu une rencontre avec les différents représentants des pôles de la Caisse des dépôts et consignations de Tunisie, afin de s'imprégner du contexte tunisien et tirer profit du savoir-faire que la Caisse tunisienne a développé aussi bien auprès des acteurs nationaux qu'internationaux dans le domaine de l'investissement.

Établissement public, la Cdc-Ci a pour mission de mobiliser, sécuriser et gérer les fonds publics et privés tels que définis par la loi. Elle a également pour mission de contribuer au financement de l'économie nationale à travers des investissements d'intérêt général (le social par exemple) et des investissements financiers. Cette Caisse, créée le 18 juin 2018, répond aux objectifs du Plan national de développement (Pnd 2016-2020 de 30 000 milliards de FCfa) ■

ANOH KOUAO

Collecte des recettes de l'État Ouattara Sié Abou mobilise ses services



Le directeur général des Impôts, remettant la clé d'un véhicule à l'un de ses collaborateurs.

À quelques jours de la fin de l'exercice fiscal 2019, le directeur général des Impôts, Ouattara Sié Abou, fait le tour de ses services pour exhorter ses collaborateurs à redoubler d'effort afin d'atteindre l'objectif des recettes qui leur a été fixé par le gouvernement. Dans cette optique, il a rendu visite à ses agents dans les directions régionales Abidjan nord 6, Abidjan nord 1 et à la direction des grandes entreprises, le 11 décembre 2019.

Le directeur général des Im-

pôts leur a notamment demandé de soigner leur image à l'égard des autres corporations et d'être des agents exemplaires en observant les exigences de la bonne gouvernance.

L'objectif des recettes des Impôts en 2019 est fixé à 2513,4 milliards de F Cfa. Pour faciliter le travail des agents, Ouattara Sié Abou a remis des véhicules aux directions régionales Abidjan nord 6 (Riviera Palmeraie) et d'Abidjan nord 1 (Cocody Saint-Jean) ■

DAVID YA

MD Holding Pourvoyeur de satisfaction !

Recrute pour le compte de la filiale Assurance d'un Important Groupe International Bancaire

UN (01) COMMERCIAL- RISQUES AGRICOLES
(Poste basé à Abidjan)

Sous l'autorité du Responsable Risques Agricoles vous aurez à :

1. Promouvoir les produits d'assurances agricole ;
2. Assurer les prospections auprès des intervenants du secteur agricole pour l'obtention de contrats fermes ;
3. Recueillir les informations appropriées pour l'adéquation des produits et prestations aux besoins des clients et prospects ;
4. Participer et suivre la préparation et la transmission des cotations, propositions d'assurances et des contrats ;
5. Participer et réaliser les réunions avec les tenants agricoles ;
6. Assurer l'animation, la promotion et la sensibilisation des acteurs du monde agricole sur le terrain ;
7. Participer au suivi et au contrôle de la production ;
8. Evaluer les sinistres sur le terrain ;
9. Assurer le suivi des règlements des sinistres ;
10. Faire le suivi après-vente (recouvrement des primes et fidélisation) ;
11. Assurer l'interface entre la société et les clients et prospects ;
12. Assurer la veille concurrentielle relative à l'assurance agricole ;
13. Transmettre les reportings périodiques sur son activité au Responsable Risques Agricoles.

Profil exigé :

Vous êtes âgé de 35 ans maximum, titulaire d'un BAC+2/3 en Agronomie ou Equivalent avec une bonne fibre commerciale, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) deux années dans une activité similaire (vulgarisation, production végétale, etc.) ; vous avez une bonne connaissance des techniques de ventes et de négociations ; vous avez de bonnes connaissances en assurance et en commerce ; en matière de vulgarisation agricole ; une excellente maîtrise de l'outil informatique ; vous êtes une force de proposition et de négociation, vous appréciez être au service des clients, vous avez une très bonne capacité à communiquer ; vous avez le sens du contact humain ; vous avez un permis de conduire opérationnel et une conduite avérée, alors rejoignez-nous vite !

NB : Des déplacements fréquents à l'intérieur du pays.

Merci d'adresser: CV+LM+ copies des diplômes et Attestations, certificat(s) de travail par mail à cvmhdholdingintn@gmail.com avec pour objet : « Recrutement- Commercial Risques Agricoles » ou déposer au siège de MD Holding sis à Cocody, Angré les Oscars, Immeuble EBLIN 1^{er} étage au plus tard le 20/12/2019.

MANAGING DERECTOR HOLDING INTERNATIONAL
Sous-Traitance — Travail Temporaire- Formation-Recrutement- Conseil en Appel d'offres- - Audit et conseil en Organisation-QHSE

Bernabe
CÔTE D'IVOIRE
— Depuis 1953 —

BERNABE COTE D'IVOIRE

S.A. avec Conseil d'Administration au Capital de 1.655.000.000 F CFA
Siège social : 89 et 175, Boulevard de Marseille Abidjan - Zone 3
01 BP 1867 ABIDJAN 01 - RCCM CI-ABJ-1862-B-758 - CC n°0100758 E

INFORMATION

La Direction générale de BERNABE CI informe son aimable clientèle que tous les matériels déposés dans ses locaux depuis plus de 2 ans pour des entretiens et/ou réparations disposent d'un délai de 15 jours pour leur retrait, et ce, à compter du 09/12/2019.

Passé ce délai, la Direction avisera autrement ou prendra toutes les dispositions nécessaires aux fins d'obtenir par justice, l'autorisation de détruire ou de vendre tous les matériels déposés dans ses locaux.

La Direction

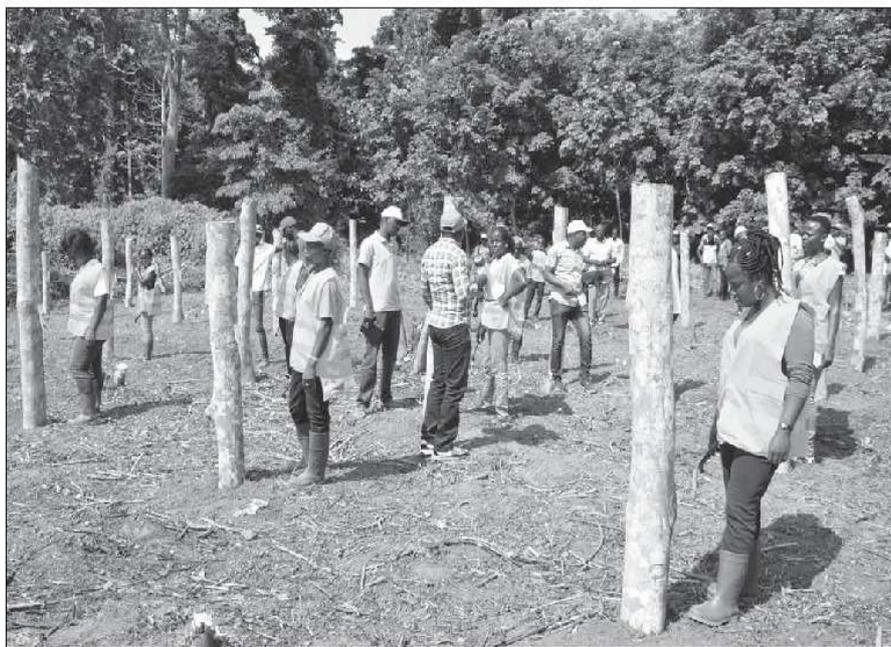
Saigneur d'hévéa

Un métier qui nourrit son homme

Une compétition organisée à Yamoussoukro a mis en situation 30 saigneurs, 23 hommes et 7 femmes.

Le métier de saigneur est l'un des maillons clés dans le processus de production du caoutchouc sec. Pour le faire connaître davantage et promouvoir ce métier, le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca) et l'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (Apromac) ont organisé le concours du meilleur saigneur lors de la 2e édition des « journées de l'encadreur d'hévéa », à Yamoussoukro. Trente saigneurs, 23 hommes (meilleurs par secteur) et 7 femmes (choisies par opérateur) ont participé à la compétition qui s'est déroulée en deux étapes : la saignée sur un bois sec et en situation réelle dans une plantation d'hévéa. Les deux principaux critères sont notés sur 100 points. Ensuite, une pondération a été effectuée avec 70% des points affectés à la qualité (35% pour les ouvertures, 35% pour la qualité de saignée) et 30% pour la vitesse.

Pour évaluer la qualité des ouvertures et de la saignée, des troncs d'arbres étaient coupés et tracés pour déterminer des panneaux A et B. Chacun des saigneurs nominés a effectué la saignée sur un tronc d'arbre en faisant les ouvertures sur les panneaux A et B et



Les candidates prêtes à entamer l'épreuve de la saignée sur bois sec. (PHOTOS:DR)

en saignant chaque panneau sur 10 cc. La note de 100 pour la qualité porte sur 50 points pour les ouvertures et 50 points pour le respect des 5 critères de qualité de saignée.

A l'issue du concours, Koffi Ablan Hermine, Brou Aya Victoire (Idh) et Noëlle (Saph) ont été classées respectivement 1ère, 2ème et 3ème meilleurs saigneurs

dames au titre de l'année 2019. Concernant la catégorie meilleur seigneur national, Kouassi Yao Denis (Saph Gagnoa), N'Guessan N'Goran Aristide (Trci Tiassalé) et Oulaye Pierre Armand (Saph Man), ont été classés respectivement 1er, 2e et 3e meilleurs saigneurs nationaux. Le jury a tenu compte de la vitesse

des saigneurs et de la qualité des ouvertures et de saignée. «La qualité de la saignée permet de déterminer la durée de production de l'arbre et permet au producteur de mieux se projeter financièrement», a commenté Barouan Roland, administrateur au collège des producteurs, à la fin de la cérémonie. Et pour rappeler l'importance

de ce métier, il a indiqué que le meilleur saigneur de l'année dernière est devenu chef d'une structure de la place. «Nous sommes satisfaits du concours des saigneurs, parce que nous avons vu la dextérité avec laquelle ces champions se sont exprimés. Ils ont démontré qu'ils étaient à la hauteur et que les messages que les encadreurs donnaient étaient bien perçus et bien appliqués», s'est félicité N'Diaye Umar, directeur exécutif adjoint (Dea) du Firca.

saigneurs, les contrôleurs de saignée, 7 meilleurs régisseurs et 7 meilleurs planteurs ont été récompensés. Parmi les critères qui ont servi à la désignation du meilleur régisseur, figure celui du candidat qui a assuré le mieux les contrôles de qualité lors du concours national du meilleur saigneur.

Objectifs des "Journées de l'encadreur d'hévéa"

Les "Journées de l'encadreur d'hévéa", à proprement parler, visent à partager les résultats techniques obtenus par les prestataires de l'assistance technique et à faire des propositions d'amélioration aussi bien des prestations d'encadrement que du système d'évaluation mis en place. Il s'agit spécifiquement de présenter les activités liées à l'assistance technique dans les zones d'expansion ; de faire le bilan des prestations d'assistance technique en 2019 ; de présenter les résultats des missions de suivi des prestations d'encadrement ; de formuler des propositions pertinentes pour l'amélioration des prestations d'encadrement et l'optimisation des ressources ; de récompenser les meilleurs acteurs de la filière hévéa. Depuis la reprise de l'encadrement en 2005, l'assistance technique des planteurs d'hévéa est régie par des cahiers de charges élaborés pour une période de trois ans, en prenant en compte les préoccupations du moment exprimées par la filière. 2019 correspond à la deuxième année de mise en œuvre du cinquième cycle de l'assistance technique aux producteurs d'hévéa, couvrant la période 2018-2020. Cette prestation s'exécute aussi bien dans les zones ordinaires (15 secteurs hévéicoles) que dans les zones d'expansion (3 secteurs hévéicoles). L'encadrement pour ce cycle d'intervention met l'accent sur la formation initiale à la saignée, avec l'intervention d'un nouvel acteur, le formateur de saignée qui aide le contrôleur à augmenter significativement l'offre de saigneurs.

DAVID YA

Ils ont dit...

Koffi Ablan Hermine
(Lauréate) : « Il faut avoir le courage d'apprendre »



Mon père nous a laissé un champ d'hévéa. On avait un problème de saigneur, c'est ainsi que j'ai appris à saigner. Après ma formation, j'ai commencé à exercer. Le conseil que je peux donner à mes sœurs, c'est qu'elles aient le courage d'apprendre quelque chose. Le métier de saigneur fait vivre son homme.

Dr Ebah Samuel
(Agro-physiologiste, chercheur au Cirra) :

« L'organisation qui se met petit à petit en place et qui récompense les efforts est dans une bonne direction »
Les grands pays hévéicoles, notamment la Malaisie et la Thaïlande, ont tiré leurs performances de leur organisation. Et je pense que l'organisation qui se met petit à petit en place et qui

récompense les efforts est dans une bonne direction. Il faut continuer. Quand on est formé, on donne le meilleur de soi-même. Il faut que les gens sentent que leurs activités retiennent l'attention de la communauté nationale. Cela va permettre aux uns et aux autres de donner le meilleur d'eux-mêmes, et cela va faire avancer l'hévéaculture.

Kouassi Yao Denis
(Lauréat) :

« Ce métier nourrit son homme »
J'étais magasinier par le passé. C'est ensuite que je suis rentré dans l'hévéaculture. Mes frères m'ont appris la saignée. Pour avoir ce trophée, il faut d'abord avoir un coach. Mon coach, N'Guessan Dieu-donné, m'a bien formé. Ce métier nourrit son homme.

Mon souhait aujourd'hui, c'est d'intégrer une société pour y exercer en tant que régisseur ou chef d'équipe.



Dialogue public-privé

Les opérateurs économiques satisfaits des actions du gouvernement

Les acteurs du secteur privé et des membres du gouvernement ont eu des échanges fructueux, hier, à la salle de conférences du ministère de l'Economie et des Finances.

Le Comité de concertation Etat/Secteur privé (Ccesp) a organisé, ce 13 décembre, à l'immeuble Siam sis au Plateau, une réunion de son Comité technique de concertation (Ctc). Cette rencontre, qui a réuni des représentants des ministères et du secteur privé, visait à situer les acteurs du dialogue public/privé sur l'état d'avancement des préoccupations en traitement au Ccesp. Elle avait à son ordre du jour l'examen du dossier sur les mesures en faveur des Petites et moyennes entreprises (Pme) en Côte d'Ivoire.

A cette occasion, le président de la Chambre de commerce et de l'industrie de Côte d'Ivoire, Faman Touré, a d'emblée félicité les membres du gouvernement et ceux du Ccesp pour tout ce qui a été entrepris dans le cadre du dialogue permanent avec le secteur privé. « Les débats ont été toujours fructueux.



Le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly (au centre), a présidé la réunion du Comité technique de concertation avec les acteurs du secteur privé. (PHOTOS:DR)

Et nous saluons les mesures prises en faveur des Pme. Au niveau de la fiscalité, nous pouvons noter que des efforts considérables ont été faits. Il en est de même pour la dette intérieure, la commande publique et le financement du

crédit envers les Pme. On note des points de satisfaction, par exemple l'application du délai de 90 jours pour le paiement des créances étatiques, l'exonération de la patente, etc. » s'est-il réjoui. Toutefois, selon Faman

Touré, des préoccupations demeurent. « Il s'agit de la fiscalité des Pme au niveau de l'impôt synthétique. Nous observons que 10% retenus sur les marchés parviennent quelquefois très tard aux Pme, lors des paiements du

Trésor public », a-t-il déploré. Face à ces préoccupations, le ministre de l'Economie et des Finances, par ailleurs président du Comité technique de concertation, Adama Coulibaly, a souligné que le gouvernement entend renforcer

les bases du partenariat avec le secteur privé, en œuvrant pour un dialogue permanent axé sur la recherche de solutions consensuelles aux problématiques posées. « Il importe donc de créer les conditions les plus optimales en vue de permettre à notre secteur privé national de jouer pleinement sa partition en tant que créateur de richesses et grand pourvoyeur d'emplois », a rassuré Adama Coulibaly. Qui avait à ses côtés le ministre de l'Artisanat, Sidiki Konaté.

Se prononçant sur les préoccupations exprimées par le secteur privé, le ministre en charge de l'Economie et des Finances a proposé une approche plus sectorielle pour accorder plus de temps dans l'examen des préoccupations et garantir une meilleure efficacité dans les solutions à proposer au gouvernement ivoirien.

EMELINE P AMANGOUA

Attractivité du marché ivoirien

Les investissements directs étrangers ont augmenté de 52,2% en 2018

Après un solde global négatif un an plus tôt, les paiements extérieurs de la Côte d'Ivoire se sont soldés,

en 2018, par un excédent de 204,6 milliards de F Cfa», a indiqué, hier, le directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), Chalouho Coulibaly, au siège national de l'institution bancaire à Abidjan-Plateau. C'était à l'occasion de la 4e édition de la Journée de diffusion des comptes extérieurs de l'année. Un événement présidé par le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, en présence du directeur général du Trésor public, Jacques Assahoré, par ailleurs président du Comité de la balance des paiements, ainsi que de plusieurs acteurs du secteur privé et du monde diplomatique. Cette journée, organisée chaque année, vise à présenter à tous les acteurs économiques les principaux résultats des comptes extérieurs de la Côte d'Ivoire au titre de l'exercice écoulé. Les résultats ont été jugés satisfai-



Le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly (au centre), a présidé la réunion du Comité technique de concertation avec les acteurs du secteur privé.

sants par le ministre Adama Coulibaly, qui a souligné les efforts du Gouvernement. « Conscient de la nécessité de garantir l'équilibre interne et externe de notre économie, le Gouvernement ne ménage aucun effort, sur la base des résultats issus d'analyses des comptes macroéconomiques, pour envisager les mesures idoines visant la

transformation accrue de nos matières premières, l'attractivité des capitaux étrangers par l'amélioration de l'environnement des affaires et la poursuite des réformes structurelles », s'est-il félicité. L'environnement des affaires en Côte d'Ivoire connaît effectivement une nette amélioration. En atteste la progression des flux nets

des Investissements directs étrangers (Ide), de 52,2%. La France pointe en tête des pays de provenance de ces Ide. La balance des paiements, rappelons-le, est un état statistique qui retrace, sous forme comptable, l'ensemble des échanges entre les résidents d'une économie et les non-résidents, au cours d'une période donnée

(dans le cas échéant, au cours d'une année). Elle permet d'évaluer l'insertion de l'économie dans son environnement extérieur, d'identifier l'apparition de déséquilibres et de comprendre comment ces déséquilibres sont financés par le reste du monde. En quelque sorte, elle représente le degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur,

donne un éclairage sur l'attractivité du pays en termes d'investissements directs étrangers et d'identifier les causes des déséquilibres macroéconomiques conjoncturels ou structurels, afin d'y apporter éventuellement des réponses appropriées. Pour calculer cette balance, les données sont collectées par la Bceao par le biais d'une enquête annuelle auprès de l'administration publique, des ambassades et d'un échantillon assez représentatif des entreprises exerçant dans divers secteurs d'activité. Pour cette édition, ce sont 800 entreprises qui ont été démarchées. Elles ont presque toutes répondu à l'enquête, avec un taux de participation record se situant à 93%, contre 89,9% en 2017. Le ministre s'est félicité de ce fort taux de participation. « Cette évolution positive ou, mieux, cette performance renforce la qualité et la fiabilité des données relatives aux échanges de notre pays avec l'extérieur et mérite d'être maintenue durablement », a-t-il indiqué.

FAUSTIN EHOUMAN

Participation à "Expo Dubaï 2020"

La Côte d'Ivoire veut capter 1 000 milliards de Fcfa d'investissement

La cérémonie de lancement officiel des activités de préparation de la participation de la Côte d'Ivoire a eu lieu, hier, à Pullman hôtel d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire prendra part à la plus grande exposition à caractère universel dénommée "Expo Dubaï 2020" qui se tiendra du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021, à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis. Sous le thème "Connecter les esprits, construire le futur". La cérémonie de lancement officiel des activités de préparation de la participation de la Côte d'Ivoire, a eu lieu hier, à Pullman hôtel d'Abidjan.

Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui représentait le Premier ministre a fait savoir que l'objectif assigné pour la Côte d'Ivoire à cette exposition universelle est de capter « 1 000 milliards de Fcfa d'investissement, soit 1,8 milliard dollars Us ».

L'émissaire d'Amadou Gon Coulibaly a précisé que la présence du pays à cet événement de haut niveau, s'inscrit dans le cadre des activités de promotion des investissements publics et privés pour réaliser des projets devant conduire à l'émergence de la



Le ministre Souleymane Diarrassouba et le directeur général du Cepici Essi Esmel ont présenté les grandes articulations de cette exposition.

Côte d'Ivoire.

En effet, le point focal de la participation ivoirienne est le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici). Son directeur général, par ailleurs

ministre auprès du Premier ministre chargé de l'investissement privé, Emmanuel Esmel Essi a mis à profit cette rencontre pour expliquer que trois sous-thèmes ont été arrêtés pour meubler

les activités de cette exposition, à savoir Opportunité, Mobilité et Durabilité. Et selon le commissaire général de la section Côte d'Ivoire à « Expo Dubaï 2020 », le pays exposera dans le district "Mobilité"

où l'ensemble de ses activités s'articuleront dans un pavillon autonome de près de 500 mètres carrés qui sera aménagé pour la circonstance. A l'en croire, il y aura des foras économiques sectoriels, des

activités culturelles et touristiques notamment pour la valorisation du cacao "made in Côte d'Ivoire", etc. La délégation ivoirienne participera aux différents programmes organisés par l'Expo Dubaï 2020. Aussi, convient-il de relever que le 1er avril 2021, a été retenu pour être la "Journée nationale de la Côte d'Ivoire". 200 pays et organisations et plus de 25 millions de visiteurs dont 70% venant de l'étranger sont attendus à ce rendez-vous mondial. Emmanuel Essi en sa qualité de représentant officiel et l'interlocuteur unique du pays, conformément à la réglementation en vigueur, a saisi l'occasion pour lancer un appel à tous les acteurs aussi bien de l'administration publique que du secteur privé de se mobiliser pour une très forte représentativité du pays à cette exposition universelle. Laquelle se tient pour la première fois à Dubaï, reconnue comme le carrefour des affaires entre l'Afrique et le Moyen Orient.

EMELINE P. AMANGOUA

Conseil de gestion des établissements publics nationaux Les représentants du ministère du Budget formés aux bonnes pratiques

Un séminaire de formation destiné aux représentants du ministère auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat dans les Conseils de gestion des Etablissements publics nationaux (Epn) s'est tenu du 11 au 12 décembre, à l'Hôtel Tiama, au Plateau.

Organisé par ledit ministère à travers la Direction générale du Budget et des Finances, le séminaire vise à renforcer continuellement la gouvernance du secteur parapublic pour rendre sa gestion conforme aux standards internationaux. « Le présent atelier vise à vous donner les bases de votre fonction de Conseiller des gestions Epn. Mais le travail d'appropriation effective et d'approfondissement vous revient », a déclaré le directeur général du Budget et des Finances, Traoré Seydou.

Les membres du Conseil de gestion des Epn doivent maîtriser tous les textes législatifs et réglementaires régissant les Epn, particulièrement les



Adama Sali, directeur de Cabinet du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

nouveaux textes issus de la réforme des finances publiques de deuxième génération impulsée par l'Uemoa, selon Traoré Seydou. Les

Conseils de gestion des Epn n'ont pas toujours fonctionné de façon optimale. « Les rapports établis trimestriellement par la direction générale

du Budget et des Finances montrent que plusieurs Epn n'ont toujours pas encore de Conseil de gestion et que les Conseils de gestion qui existent se réunissent bien souvent de façon irrégulière », a noté Adama Sali. « La mission de ces Conseils de gestion est de veiller à la bonne gouvernance et à la performance des Epn. Cette mission est d'une importance capitale », a-t-il poursuivi.

Les établissements publics nationaux sont des services publics qui, en raison des spécificités des missions qui leur sont confiées, bénéficient de la personnalité juridique et d'une autonomie financière visant à favoriser leur efficacité. Pour encadrer cette autonomie, le législateur a décidé de placer les Epn sous l'autorité et le contrôle du Conseil de gestion où siègent périodiquement les représentants des ministres dont relèvent les activités de chaque établissement.

DAVID YA

Péage routier Les postes de Thomasset et de Moape mis en service le 15 décembre

Les postes à péage de Thomasset et de Moape, sur la route de l'Est, seront mis en service le 15 décembre. La date et les tarifs ont été fixés au cours du Conseil des ministres du 27 novembre à Katida.

Le système de péage a été initié par le Fonds d'entretien routier (Fer) qui a pour mission essentielle la mobilisation de ressources financières affectables à l'entretien routier national, en vue de garantir l'autonomisation du financement de l'entretien des routes. Cette initiative se situe dans le cadre de la stratégie de renforcement et de développement du réseau national engagée par le gouvernement.

Le financement de l'entretien routier est un véritable défi. La réhabilitation de la route de l'Est sur laquelle les deux postes à péage ont été installés a coûté un peu plus de 38 milliards de F Cfa, selon une note du Fer.

Les tarifs homologués sur le tronçon sont : Classe 1 : vé-



Diaby Lanciné, directeur général du Fonds d'entretien routier.

hicules légers : 500 F Cfa ; Classe 2 : véhicules de moins de 32 places : 1 500 F Cfa ; Classe 3 : cars de plus de 32 places et gros camions : 2 500 F Cfa ; Classe 4 : camions poids lourds 3 500 F Cfa.

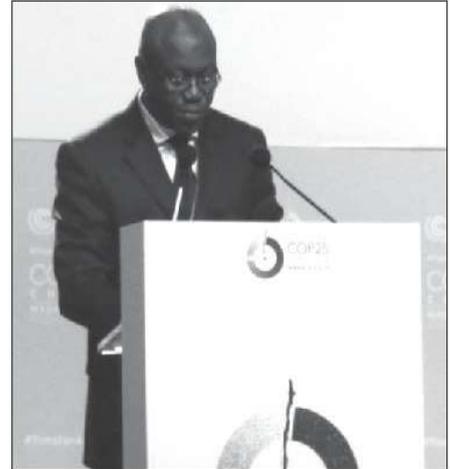
D. YA

COP 25

La Côte d'Ivoire s'engage à rehausser son ambition climatique

L'ambassadeur de Côte d'Ivoire en Espagne a fait une importante déclaration à la Cop 25 à Madrid, au nom du Chef de l'État Alassane Ouattara.

L'ambassadeur de Côte d'Ivoire en Espagne, Jean Roger Bouaffo Kouadio, représentant le Président de la République, a affirmé, le 10 décembre à Madrid, l'engagement de la Côte d'Ivoire à rehausser son ambition climatique par la révision de ses Contributions déterminées nationales (Cdn). « La Côte d'Ivoire marque sa volonté de s'engager dans une trajectoire de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques, à travers la révision de ses



SEM. Jean Roger Bouaffo Kouadio a appelé les pays développés à respecter leurs engagements.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

MISE EN SERVICE DES POSTES À PÉAGE DE THOMASSET ET DE MOAPE (Région de la Mé)

15 DÉC 2019

+ D'ENTRETIEN
+ DE SÉCURITÉ
+ DE CONFORT

LES TARIFS

Classe 1 véhicules légers	Classe 2 véhicules intermédiaires	Classe 3 poids lourds autocars et autres véhicules à 2 essieux	Classe 4 poids lourds autocars et autres véhicules à 3 essieux et plus
<p>Hauteur maximum : 2m</p> <p>Les voitures de type berline, coupé, station et break</p> <p>Les monovolumes</p> <p>Les petits utilitaires</p> <p>Les poids lourds à 2 essieux</p>	<p>Hauteur maximum : 2,8m</p> <p>Les utilitaires de classe 1 (travail ou agricole) au plus remplis sans charge supplémentaire, stationnés sans 2^e essieu</p> <p>Les grands utilitaires</p> <p>Le jager des Samgri (cat)</p> <p>Les véhicules avec remorque</p>	<p>Hauteur maximum : 3,5m</p> <p>Les poids lourds à 2 essieux</p> <p>Les autocars à 2 essieux</p> <p>Les poids lourds à 3 essieux et plus</p> <p>Les véhicules avec remorque au maximum de hauteur (sans charge supplémentaire)</p> <p>Les camions-citernes de plus de 2 essieux de hauteur</p>	<p>Hauteur maximum : 3,5m</p> <p>Les poids lourds à 3 essieux et plus</p> <p>Les véhicules avec remorque au maximum de hauteur (sans charge supplémentaire)</p> <p>Les autocars à 3 essieux et plus</p>
500 FCFA	1.500 FCFA	2.500 FCFA	3.500 FCFA

N° Vert 1305

Notre ambition, votre confort routier.

IMMEUBLE FER, AVENUE CHARIDY, PLATEAU
TEL: 00223 20 31 13 06 / FAX: 00225 20 31 13 06 - 04 BP 3089 ABIDJAN 04 / EMAIL: INFO@FER.CI



contributions déterminées nationales (Cdn) », a-t-il déclaré. Cette vision est le couronnement de la ratification de l'Accord de Paris par l'État ivoirien en 2016, selon lui.

Au dire de l'Ambassadeur, l'annonce concrète des efforts sera proclamée en 2020 lors de la COP 26. Pour ce faire, les autorités environnementales optent pour le développement de certains axes capitaux en rehaussant les ambitions du pays dans le cadre de la révision des Cdn, a-t-il fait savoir. « Nous comptons mettre en œuvre la gestion durable de nos forêts dans un contexte de préservation, de réhabilitation et d'extension avec pour objectif de 20% de couverture nationale forestière à l'horizon 2030.

Notre agriculture doit être respectueuse de l'environnement et intelligente face au climat », a expliqué Jean Roger Bouaffo Kouadio.

Qui a également indiqué d'autres actions liées aux énergies renouvelables et aux emplois verts. Il s'agit de la promotion de l'économie circulaire par la valorisation des déchets, l'utilisation des énergies renouvelables dans la production de l'électricité, la promotion du transport durable.

Le diplomate a souligné que la Côte d'Ivoire est consciente des impacts des changements climatiques sur son développement. Car, selon

un rapport de la Banque mondiale de juillet 2018, elle figure parmi l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique avec un rang de 147ème sur 169.

Les conséquences, comme partout dans le monde, se percevront à l'horizon 2050, a rappelé le chef de la mission diplomatique ivoirienne en Espagne. Aussi, a-t-il déclaré : « Les prévisions météorologiques indiquent une hausse de la température de 2°C en moyenne pour l'ensemble du pays avec un pic qui peut dépasser 3,5°C en Janvier, et des hausses de températures plus élevées au Nord qu'au Sud. Aussi, constaterons-nous une variation des précipitations allant d'une baisse de 9% en mai, à une hausse de 9% en octobre. L'élévation du niveau de la mer prévoit 30 cm le long des côtes ivoiriennes ».

Face aux représentants des organisations internationales des 197 pays présents à cette COP25, Jean Roger Bouaffo Kouadio a invité les pays développés à honorer leurs engagements, à rendre plus fluides les conditions d'accès à la finance climatique et l'efficacité du transfert de technologies. Parce que, a-t-il insisté, "l'heure n'est plus au stade de latence mais à l'action" ■

ABOUBAKAR BAMBA
SOURCE: SERCOMMNEDD

Sidiki Konaté à propos de la mission de son département “ Notre objectif, sortir les entreprises de l’artisanat de l’informel ”

Le ministre de l’Artisanat fait l’état des lieux et lève un coin du voile sur ses ambitions pour les artisans.

Mot introductif

Je voudrais, avant tout propos, souhaiter un joyeux anniversaire au groupe Fraternité Matin qui célèbre ses 55 ans, ce grand média qui a toujours accompagné l’État de Côte d’Ivoire. Nous souhaitons, à travers ce journal, faire connaître davantage la mission assignée par le Président de la République à notre département ministériel. Une vaste campagne de vulgarisation de nos activités est en cours et va connaître une intensification dès janvier 2020. Les échanges que nous aurons entrent en ligne de compte de cette grande opération de communication et de vulgarisation sur le secteur de l’artisanat. Il est bon que les Ivoiriens sachent ce qu’est l’artisanat dans toutes ses dimensions et qu’ils s’imprègnent des opportunités qu’offre ce secteur d’activités. Il faut aiguïser l’intérêt des Ivoiriens pour l’artisanat.

Quelles sont les attributions du ministère de l’Artisanat ?

Le ministère de l’Artisanat existe en Côte d’Ivoire depuis plusieurs années. Il y a eu plusieurs dénominations. A certains moments, c’était le ministère de l’Artisanat et du Tourisme, le ministère de l’Artisanat et des Pme ou le ministère de l’Artisanat et du Commerce. Toujours est-il que ce ministère a existé. C’est l’un des anciens ministères dans les différents gouvernements qui se sont succédés en Côte d’Ivoire depuis plusieurs décennies. Le ministère de l’Artisanat est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d’artisanat. Nous sommes chargés de suivre cette politique. Et, en liaison avec les autres départements ministériels, nous avons la responsabilité de plusieurs actions que je résume en sept points. Nous devons faire la promotion de l’artisanat et des entreprises du secteur de l’artisanat ; définir et mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales ; définir et mettre en œuvre une politique de



PHOTOS : PORO DAGNOGO

financement des entreprises du secteur de l’artisanat, en liaison avec les ministères chargés de l’Économie et du Budget ; aménager et exploiter des sites artisanaux d’intérêt national ; organiser, promouvoir et commercialiser des produits artisanaux tant en Côte d’Ivoire qu’à l’extérieur ; promouvoir l’apprentissage et la formation continue, et enfin mettre en œuvre une politique d’encadrement et de modernisation de ce secteur.

Quel est le cadre institutionnel et juridique qui régit la mise en œuvre de ces attributions ?

Ces attributions se basent sur le code de l’artisanat. A ce sujet, il faut rappeler que depuis 1994, l’État de Côte d’Ivoire a adopté un code de l’Artisanat. Ce code permet d’organiser ce secteur au niveau institutionnel, réglementaire et juridique. De ce code est sorti un décret d’application fixant la nomenclature des métiers. Avec ce décret, l’État a défini les activités du secteur de l’artisanat. Tout ce travail s’appuie sur la Chambre nationale de métiers de Côte d’Ivoire, qui est la chambre consultative du ministère. Cette chambre fait partie des quatre chambres consu-

laïres que compte le pays ; à savoir la Chambre des rois, la Chambre du commerce, la Chambre d’agriculture et la Chambre de métiers. Dans le cadre de la politique communautaire de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), il a été adopté un code communautaire de l’artisanat. Nos

l’artisanat africain (Codepa). Celle-ci appuie également la promotion de l’artisanat au niveau africain. Voici brièvement présenté tout l’arsenal politique, juridique, institutionnel et réglementaire du secteur de l’artisanat.

Quel peut-on considérer

“ Ce secteur offre d’énormes opportunités en matière d’emplois, de formation et de richesses. Des statistiques le prouvent, il faut maintenant les consolider. ”

Chefs d’État ont estimé que l’artisanat est un secteur assez déterminant dans notre économie et qu’il faut mettre un accent sur sa promotion dans la politique communautaire. Une telle option permet de résorber la question de l’emploi et de la création de richesse dans nos pays. En plus de la sous-région, nous avons aussi une organisation africaine appelée Comité de coordination pour le développement et la pro-

parce qu’on parle de hand work (les œuvres de la main) en opposition aux productions industrielles. Ici, l’élément fondamental, c’est que les œuvres doivent être faites à la main. Ensuite, on pourra utiliser d’autres outils pour faire ce travail. C’est la définition commune adoptée qui permet donc d’identifier l’artisan.

Et à quel moment parlez-vous d’entreprise artisanale ?

A ce niveau, la Côte d’Ivoire a déjà adopté, en ce qui concerne les Petites et moyennes entreprises (Pme), une loi qui donne une sorte de définition et la classification des entreprises. Donc, nous avons des Toutes petites entreprises (Tpe), des Petites entreprises (Pe) et des Moyennes entreprises (Me). Tout dépend du nombre de personnes qui travaillent dans l’entreprise et du capital injecté. C’est cette disposition qui s’applique aux entreprises du secteur de l’artisanat. Une entreprise artisanale donc peut comprendre une personne comme plusieurs qui exercent une activité artisanale. Mais le mode de production reste manuel. Donc, nous avons des Toutes pe-

de développer et de promouvoir l’artisanat ?

Ce secteur offre d’énormes opportunités en matière d’emplois, de formation et de richesses. Des statistiques le prouvent, il faut maintenant les consolider. Car des études faites dans les années 1970 par le Bureau international du travail (Bit) affirment que l’artisanat contribuait à hauteur de 30% du Pib en Afrique. Si nous prenons cet exemple d’il y a près de quarante ans, imaginez-vous ce que cela représente aujourd’hui dans nos pays. Ce secteur compte huit branches d’activités qui donnent près de 240 corps de métiers en Côte d’Ivoire. Dans l’artisanat, il y a l’apprentissage, les maître-artisans, les ateliers, et un appui aux apprentis qui s’installent après leur formation. C’est en gros, un vivier d’emplois. C’est pourquoi, le ministère de l’Artisanat peut être défini comme le ministère des métiers. C’est le secteur qui peut permettre à toute personne d’apprendre un métier parmi l’offre de 245 que compte les huit branches d’activités définies par la loi ivoirienne.

Quelles sont ces huit branches ?

Il s’agit de la branche de l’agroalimentaire, l’alimentation et la restauration ; celle des mines et carrières, construction de bâtiments. La branche des métaux et construction mécanique, métallique, électromécanique, électricité et petites activités de transport. La branche bois et assimilés, mobiliers et ameublement. La branche Textile, habillement, cuir et peau ; la branche audiovisuelle et la communication ; la branche hygiène et soins corporels ; et enfin la branche artisanat d’art et décoration. C’est dans ces huit branches que se trouvent les 245 métiers sus-indiqués.

Pourquoi citer quelques métiers du secteur de l’artisanat ?

Dans l’alimentation, on peut citer, entre autres, les transformateurs de fruits, légumes, noix et feuilles ; des

Pourquoi est-il important

→

fabricants de condiments et assaisonnement, les transformateurs de grains et de tubercules ; les fabricants de produits laitiers, de boissons artisanales ; les boulangers, pâtisseries, les biscuitiers, les fabricants de friandises à base d'arachide, de sucre caramélisé à la pâte alimentaire, les petits restaurateurs, les traiteurs, les cuisiniers et les métiers connexes, les vendeuses de beignets, d'alloco, les fabricants de sel et d'aliments, les orpailleurs traditionnels, etc.

Dans la branche bâtiments, mines et carrières, on a notamment le carreleur, le staffeur, le peintre, le menuisier, les aménagistes de chaussée, les électriciens, les maçon – dont le constructeur de case au niveau du village, l'électricien... Au niveau de la branche métaux et constructions métalliques, vous avez, entre autres les métallurgistes, les ferrailleurs, les ferronniers, des fabricants de meubles en fer forgé, des menuisiers métalliques, les mécaniciens et réparateurs de véhicules, de cyclomoteurs, des vulgari-sateurs. Nous avons également des électroniciens, des mécatroniciens, les ajusteurs d'appareils électriques, des fabricants de machines agricoles, des réparateurs de matériels de transport fluviale et naval. Toujours dans cette catégorie on a chauffeurs de taxis de deux, trois et quatre roues, les réparateurs d'ordinateurs, de télévisions, les charretiers, les horlogers, les réparateurs d'appareils médicaux, les réparateurs de machines de froid, les réparateurs de pompes hydrauliques...

Justement au niveau des pompes hydrauliques, nous avons un vaste programme avec le ministère de l'Hydraulique, soutenu par la Coopération allemande et qui consiste des réparateurs de pompes hydrauliques.

Dans la branche bois et assimilés, nous avons les menuisiers, les ébénistes, les bucherons, les constructeurs de pirogues, des fabricants d'instruments de musique en bois, des sculpteurs sur bois, fabricants d'articles en liège.

Dans la branche textile, cuir et peau, nous avons les tailleurs, les couturiers, les fabricants d'objets et accessoires en tissu, les teinturiers, les sérigraphes, les tapisseries et fabricants d'articles en maille.

Dans la branche de l'audio-visuel, il y a l'imagerie, les photographes, les caméramen, les maquettistes, les imprimeurs, les encadreur ainsi que des installateurs de matériels audio-visuels.

Dans la branche hygiène et les soins corporels, on a les

trousseurs, coiffeurs, esthéticiens, les fabricants de savon, de produits d'entretien ou esthétiques, les acteurs de la pharmacopée traditionnelle, les fabricants de prothèses et matériels orthopédiques, les agents de nettoyage et d'entretien, les blanchisseurs, les spécialistes en pressing, les spécialistes en pressing, les laveurs de voiture et les spécialistes en traitement et élimination de déchets. La dernière branche, c'est celle de l'artisanat d'art et de la décoration. Ce sont les joailliers, les bijoutiers, les orfèvres, les bronziers, les ferronniers d'art, les armuriers, les perliers, les sculpteurs et décorateurs, les fabricants de jouets et de jeux, les restaurateurs du patrimoine, les potiers, les céramistes et les verriers et autres fabricants d'objets d'art, les fabricants en art graphique, les décorateurs, les fabricants en arts graphiques floraux, les jardiniers, les créateurs d'espaces verts, les paysagistes et les aménagistes, etc.

Les acteurs de ce vaste secteur d'activités que vous venez de décrire sont-ils conscients qu'ils ont un ministère qui leur est dédié ?

Non, tous ne le savent pas. Et c'est à cela que se résume, entre autres, notre travail au ministère de l'Artisanat, c'est-à-dire vulgariser les textes et organiser l'ensemble du secteur.

Quels sont aujourd'hui les programmes prioritaires ou axes stratégiques de développement de l'artisanat, un secteur qui représente près de 15% du PIB ivoirien ?

Je viens de vous énoncer toutes nos attributions. Les axes stratégiques sont contenus dans le Programme national de développement (Pnd) et dans le Programme social du gouvernement (PSGovu). Il s'agit d'un programme de promotion de l'artisanat, d'un programme d'infrastructures, d'un programme de financement au profit des entreprises de l'artisanat, et un programme d'encadrement, d'apprentissage et de formation continue. Tous ces programmes visent à sortir les entreprises du secteur de l'artisanat de l'informel pour en faire de véritables entreprises nationales.

De toute évidence, la question du financement reste une préoccupation majeure de votre stratégie de développement du secteur...

Effectivement, cela reste une préoccupation. C'est pour-



PHOTOS : PORO DAGNOGO

une politique de financement propre de l'artisanat, en relation avec les ministères en charge de l'Économie et du Budget. L'objectif est de parvenir à mettre en place un fonds de garantie conséquent pour les entreprises productives du secteur de l'artisanat.

En matière de développement de l'artisanat, quels sont les acquis de la Côte d'Ivoire ?

En termes d'acquis, nous avons une volonté politique affichée par le Président de la République de faire de ce secteur l'un des secteurs clés de notre économie. Nous avons aussi des textes qui régissent le secteur. Ainsi que la Chambre des métiers pour encadrer les artisans. Il y a également des infrastructures, notamment des réserves foncières au niveau d'Abidjan et de toutes les grandes villes de Côte d'Ivoire pour construire des sites au profit du secteur de l'artisanat. On peut citer les sites de Grand-Bassam de près de 40 hectares, d'Abidjan Nord (Abobo-N'dotrè et Anyama) de près de 40 hectares et un site de 10 hectares dans les principales villes de nos régions. Cela démontre que la mise en œuvre d'une vraie politique d'aménagement de sites au profit des artisans.

L'Etat nous donne aussi la possibilité de rechercher des bailleurs de fonds pour construire en BOT ces différents sites. Il faut préciser qu'à ce niveau, nous sommes très avancés avec des bailleurs de fonds chinois et européens, pour financer ces infrastructures. Des projets existent, et tout investisseur est la bienvenue au

ministère de l'Artisanat dans le cadre du financement des différents projets.

De façon spécifique, Abidjan semble être une zone à problème pour l'artisanat ?

C'est exact ! Les artisans se sont installés sans aucun plan, à la lisière des communes. Entre-temps, les communes se sont développées jusqu'à leur niveau. Ceci concerne certains métiers (garages, mécaniques, ferrailleurs, etc.). C'est avec eux que nous rencontrons beaucoup de problèmes. L'État de Côte d'Ivoire, conscient de l'importance du secteur de l'artisanat, s'est engagé à trouver des sites durables à Abidjan. Aujourd'hui, nous avons pu acquérir des sites sur lesquels des infrastructures pérennes et sécurisées seront construits.

Le renouvellement des instances au niveau de la Chambre nationale de métiers de Côte d'Ivoire n'est jusqu'à présent pas effectif. Monsieur le ministre, à quand donc de nouvelles élections ?

Effectivement, le mandat des organes actuels de la Chambre a expiré depuis juillet 2017. Ces organes sont l'Assemblée générale, le Bureau national, les Chambres régionales de métiers, les comités interprofessionnels départementaux et les organisations professionnelles départementales (Opd). Nous allons lancer l'opération électorale au niveau de la Chambre des métiers. Le représentant du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation est en charge des élections au niveau de la Chambre. Le

processus est en cours.

Il avait été intitulé le Marché Ivoirien de l'artisanat (Miva) qui devait contribuer véritablement à la promotion du secteur.

Mais depuis trois élections, le Miva semble un peu essoufflé. Y a-t-il une stratégie de relance ?

Oui, il y a une politique de promotion de l'artisanat au niveau national et international. Le ministère a participé à plusieurs salons internationaux afin de nous familiariser aux réalités à l'international. Le but ultime, c'est de parvenir à organiser un salon au standard international. Nous avons fait une étude comparative par rapport à certains grands salons, notamment le salon de l'artisanat du Maroc et celui du Burkina Faso qui sont d'un standard international. On y trouve de grands artisans et de grands acheteurs internationaux. Nous avons bien compris que leur budget est très élevé et que ces salons font l'objet d'un marketing de haut niveau. En conclusion, nous avons décidé de mettre en place un modèle de partenariat public-privé pour booster le Miva, à l'instar du Salon de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (Sara). Nous pensons que l'édition 2020 du Miva va nous projeter dans ce schéma de grand salon de l'artisanat, digne de notre pays.

Les chantiers sont énormes, mais avec de nouveaux défis...

Les défis ont été clairement identifiés dans les différents programmes que nous avons déjà énumérés. Pour tout vous dire, c'est tout le pays qui est en chantier dans ses différents démembrements. Nous avons un Président la République qui a une grande vision de notre pays, de chaque secteur le constituant, en vue de l'émergence à tous égards. Et le Premier ministre, qui met en exécution les composantes de cette vision, attend de chacun de nous d'aller le plus loin possible dans les efforts, en vue de la réalisation de cette vision.

L'artisanat, comme tous les autres secteurs de notre économie, doit être au rendez-vous de l'émergence.

Le modèle de fonds de garantie est-il un gage de performance des artisans et du dynamisme du secteur en Côte d'Ivoire ?

Bien sûr ! Il y a des entreprises viables du secteur de l'artisanat qui méritent d'être soutenues et qui pourront profiter valablement de ce fonds de garantie pour devenir performantes. Nous avons déjà un répertoire de

centaines d'entreprises du secteur de l'artisanat qui pourraient être boostées par ce fonds de garantie. Cela est important dans la perspective de création d'emplois durables. Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous sommes en quête de partenaires locaux et internationaux pour investir dans ce secteur.

Vous êtes devant les parlementaires pour défendre votre programme, ces points ont-ils été pris en compte ?

Les élus locaux sont confrontés à la question des artisans dans leur circonscription. Pour tout élu, l'artisan représente 60% de son électoral. Ils connaissent l'importance des artisans. Ils nous ont exhortés à accélérer la mise en œuvre du programme avant l'échéance d'octobre 2020.

Quel appel du ministre Sidiki Konaté à l'endroit des acteurs du secteur ?

Nous voudrions rappeler aux artisans de Côte d'Ivoire qu'il y a une réelle volonté politique du Président de la République et du gouvernement pour sortir ce secteur de l'informel, afin d'en faire un levier important de notre économie. Les artisans doivent accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de cette politique audacieuse, en se mettant dans les dispositions de formalisation de leurs activités.

Les artisans doivent savoir qu'un ministère leur est dédié, en vue de les aider à sortir de l'informel pour devenir des entreprises performantes, à l'instar des artisans des pays développés tels que l'Allemagne, la France, les États-Unis d'Amérique, etc.

Nous sommes en train de conclure au profit des artisans une coopération financière avec des entreprises chinoises et européennes, en vue de la construction de sites de travail dédiés exclusivement aux artisans dans plusieurs régions de Côte d'Ivoire. L'aboutissement de la mise en œuvre de la politique de financement de ce secteur leur permettra très bientôt d'accéder au crédit pour se renforcer et être compétitifs. On a également le projet de construction de centres d'apprentissage dans les différentes Chambres de métiers régionales par la Coopération allemande, en vue de redynamiser les dites Chambres régionales.

Il y a donc de très bonnes nouvelles pour les artisans de Côte d'Ivoire. ■

RÉALISÉE PAR AMÉDÉE ASSI, SERGES N'GUÉSSANT ET ANOH KOUAO

Gisements aurifères de Daapleu, Gbetiouo et Yaouré L'État conclut deux conventions avec Endeavour mining et Persus mining

L'État travaille à faire du secteur l'un des piliers de l'économie ivoirienne, pour franchir la barre des 4% du PIB.

L'État de Côte d'Ivoire, représenté par son ministre des Mines et de la Géologie, Jean-Claude Kouassi, a conclu, le 9 décembre, au Plateau, une convention avec le groupe Endeavour mining représenté par son vice-président, Pascal Bernasconi, qui intervenait au nom de la Société des mines de Daapleu (Smd). Cet accord, fruit d'un an de discussion, vise à encadrer, selon Jean-Claude Kouassi, l'exploitation des gisements aurifères de Daapleu et Gbetiouo, situés dans le département de Bloléquin (Ouest). « Je voudrais vous engager à respecter scrupuleusement les termes de la présente convention », a lancé le représentant du gouvernement, avant d'ajouter que l'administration des mines est déterminée « à veiller au respect scrupuleux de cet accord et à prendre les mesures appropriées au besoin ». Dans cette convention conclue



Le ministre Jean-Claude Kouassi et le vice-président Pascal Bernasconi affichent un satisfecit après la signature des documents. (PHOTO:DR)

avec le groupe Endeavour mining, auquel appartient la Smd, l'État s'est engagé à supprimer l'impôt minimum forfaitaire et l'exonération sur le Bénéfice industriel et

commercial (Bic) durant cinq années. La convention prend également en compte la déductibilité fiscale des rémunérations de services facturées au titre

du contrat liant la Smd à la Société des mines d'Ity. Par décret N°2018-394 du 11 avril 2018, le permis d'exploitation N°49 a été attribué à la société La Mancha Côte

d'Ivoire Sarl dans le département de Bloléquin pour une durée de 11 ans. Ce permis, par un arrêté en date du 10 septembre 2018, a été transféré, à la demande de la société La Mancha Côte d'Ivoire à la Smd. En application de l'article 12 de la loi N° 2014-138 du 24 mars 2014, la Smd s'est rapprochée de l'État, comme l'explique Jean-Claude Kouassi, pour conclure un accord, d'où cette convention. Dans la même journée, une autre convention a été signée cette fois entre l'État et Persus Mining Yaouré Sa. Fruit de près d'un trimestre de négociations, la convention entre l'État et cette société vise également à encadrer l'exploitation des gisements aurifères de Yaouré, situés dans le département de Bouaflé. Tout en invitant Persus Mining Yaouré Sa, représentée par son directeur général, Merlin Thomas, au respect scrupuleux des termes de l'accord,

Jean-Claude Kouassi a rappelé que l'État a accordé des avantages à l'entreprise. Ceux-ci portent sur la suppression de l'impôt minimum forfaitaire et l'exonération sur le Bic durant cinq ans. De même, la convention devrait permettre de mettre en place un fonds de développement communautaire, la création d'un fonds séquestre destiné à la gestion des impacts environnementaux. L'accord entre l'État et ces entreprises devrait contribuer à soutenir la stabilité fiscale de ces entreprises qui entendent renforcer leurs investissements dans le secteur, tout en assurant à l'État ivoirien des recettes justes. Depuis 2011, l'État travaille à faire du secteur l'un des piliers de l'économie ivoirienne. Le PIB, qui était de 2% en 2011, s'est affiché à 3% à fin décembre 2018. A l'horizon 2020, les autorités ont décidé de franchir la barre des 4% ■

ANOH KOUAO

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PROJET DE DEVELOPPMENT DU SYSTEME INTEGRE DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE LA JEUNESSE (SIPSE-JEUNESSE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS POUR LA COLLECTE DE DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS
DU TABLEAU DE BORD JEUNESSE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME INTÈGRE DE
PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (SIPSE-JEUNESSE)

Dans le cadre du PROJET DE DEVELOPPMENT DU SYSTEME INTEGRE DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (SIPSE-JEUNESSE), le MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES recrute :

Durée : 40 jours ouvrables

1. Un (01) Consultant Spécialiste en Collecte et Analyse de Données

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 au moins en démographie, statistique, sciences sociales ou tout autre domaine similaire ;
- Avoir une expérience significative (au moins 5 ans) dans la conduite d'opérations de collecte et d'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de planification, suivi et d'évaluation de programmes, y compris la gestion axée sur les résultats ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique y compris Microsoft Word, PowerPoint, Excel, et de l'utilisation des logiciels d'analyse statistiques (Stata, SPSS, Epi-Info, etc.)
- Avoir d'excellentes capacités de rédaction, d'analyse et de communication en français.

2. Un (01) Consultant Spécialiste des Programmes Jeunes et Adolescents

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 au moins en santé publique, médecine, sociologie,

statistique, démographie, genre, économie, relations internationales, développement international, administration publique, gestion ou autres domaines apparentés.

- Au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la gestion et/ou l'élaboration de programmes de renforcement de capacités et de la participation des jeunes et des adolescents ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de planification, suivi et d'évaluation de programmes, y compris la gestion axée sur les résultats ;
- Une expérience de terrain est souhaitée.

Chaque consultant proposera une offre technique et financière pour la réalisation de l'étude, ainsi que les termes de référence y relatif.

La Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD) et la Cellule de Passation de Marchés (CPM) du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les TDR. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection sont conformes aux dispositions prévues par les procédures nationales de passation des marchés. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Ministère de la Jeunesse de le

retenir sur la liste restreinte. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

- Les Consultants et Bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées physiquement ou par courriel, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 décembre 2019 à 10 heures 00 et porter expressément la mention «Collecte de données relatives aux indicateurs du Tableau de Bord Jeunesse dans le cadre du développement du Système Intégré de Planification et de Suivi-Evaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse (SIPSE-JEUNESSE)».

Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJJE),
Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation
Bâtiment G de la Cité Administrative délocalisée sise à l'ex LANEMA en face de l'ex-camp ONUCI, BPV 136 Abidjan
Pays : Côte d'Ivoire
Adresse électronique : pillahguyherve@yahoo.fr
Personne à contacter : Monsieur Guy-Hervé PILLAH,
Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation du MPJJE.